



Deux sites historiques nationaux — Portages 1 et 2 de la Chaudière
Quatre édifices patrimoniaux classés — N^{os} 1,2,3 et 6 de la E.B. Eddy
Vestiges archéologiques d'importance

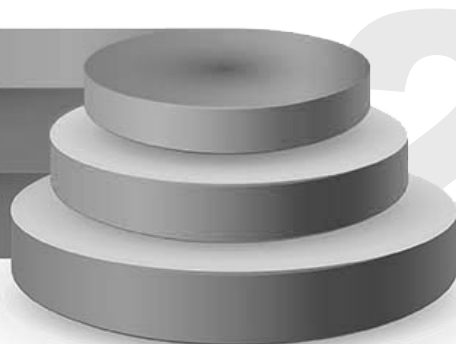
[MÉMOIRE DES **RACINES URBAINES**]

présenté dans le cadre de la mise à jour du Programme particulier d'urbanisme de Gatineau

RÉGLEMENTATION D'URBANISME

PLAN D'URBANISME

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT



2020



ISBN (version numérique) : 978-2-925005-11-7
ISBN (version imprimée) : 978-2-925005-10-0
Dépôt légal, deuxième trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ).

Une publication d'A.B.C. Stratégies, éditeur.
www.abcstrategies.com
206, avenue du Grand-Calumet
Gatineau (Québec) J9J 1L3, Canada.
info@abcstrategies.com

Titre : *Mémoire des racines urbaines*

Contenu rédactionnel, infographie et montage : A.B.C. Stratégies.
Tableaux : Isabelle Regout - pages 27, 32, 35, 44, 45, 47.
Photographies : *Alexandre Pampalon* - pages 4-5, 8, 10, 13, 16, 17, 18, 25, 31, 42-43, 46, 49, 50-51; *Algonquin Park* - page 6; *Bibliothèque et Archives Canada* - pages 38 et 55; *Collection d'A.B.C. Stratégies* - pages 21 (*Frances Anne Hopkins*), 22 (*W.H. Bartlett*) et 23 (*Henri Julien*) qui se retrouve aussi en quatrième de couverture; *CANAV Books Blog* <https://bit.ly/3fgC3jY> - page 40; *Quotidiens Le Droit et Le Soleil* - page 26 et *Ottawa Citizen* - page 19; *Musée royal de l'Ontario* - page 20.

Ressources bibliographiques : <https://bit.ly/2M2gZAu>
Imprimerie : Copie Sure
Imprimé à Gatineau

© tous droits réservés. La reproduction de ce document, en totalité ou en partie, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, et en particulier par photocopie, par microfilm et dans Internet, est interdite sans l'autorisation préalable écrite de l'éditeur.

Liste des acronymes utilisés

CACLP :	Commission des arts, de la culture et des lettres - ville de Gatineau
CCN :	Commission de la capitale nationale
CLMHC :	Commission des lieux et monuments historiques du Canada
CQPV :	Conseil québécois du patrimoine vivant
CTC :	Commission de toponymie du Canada
CTQ :	Commission de toponymie du Québec
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions
MAMH :	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
M.F.N.P.W. :	Musée fluvial national Philemon-Wright
MCCQ :	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
PCH :	Patrimoine canadien - Canadien Heritage
PDTO :	Programme de développement touristique de l'Outaouais
PDIT :	Plan de développement de l'industrie touristique
PPU :	Programme particulier d'urbanisme - ville de Gatineau
RPGO :	Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais
RNC :	Ressources naturelles Canada
SACL :	Service des arts, de la culture et des lettres - ville de Gatineau
SHO :	Société d'histoire de l'Outaouais
TICCIH :	The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage
UQO :	Université du Québec en Outaouais

***L'histoire des draveurs et des cageux est
un récit unique au patrimoine canadien.***

— Cabinet ministériel de l'honorable Steven Guilbeault (PCH)



***Nous reconnaissons d'emblée l'intérêt historique des draveurs et cageux
dont la pratique est étroitement associée à deux industries majeures dans
l'histoire du Québec, soit l'industrie forestière et la construction navale.***

— Cabinet ministériel de l'honorable Nathalie Roy (MCCQ)





**Restaurer notre histoire
Revitaliser notre avenir**



Nous vous remercions de nous offrir l'occasion d'émettre notre point de vue à propos de la mise à jour du PPU Centre-ville de Gatineau. Puisque la pandémie mondiale du Covid-19 ne permet pas une audience en salle, ce mémoire sera un témoin tangible de la volonté citoyenne de sauvegarder dans notre centre-ville, l'esprit du lieu.

D'entrée de jeu, nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes et qui sont visées par le PPU, font partie du territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabé algonquin. « Nommé est le début de la justice », pour mieux envisager notre avenir collectif et le vivre-ensemble.

Nous préconisons une action concertée, embrassant l'ensemble du patrimoine dont il sera ici question. Une action qui reposera sur une stratégie qui intègre sa conservation, son interprétation, sa diffusion, sa croissance et sa transmission.

Une circonstance à saisir pour impliquer le nouveau *Conseil local du patrimoine* afin de faciliter sur le terrain des coopérations intersectorielles, intergouvernementales, interministérielles inédites. Nous souhaitons par le fait même que Gatineau fasse les manchettes pour ses bonnes pratiques, et pas tant pour des catastrophes.

Notre intervention se limitera au secteur Hull qui est couvert par le projet de modernisation du programme particulier en question. Plus précisément, nous toucherons les deux sites historiques canadiens de la Chaudière incluant l'île Philemon¹, la Place de l'île-Philemon², mais également les lots au cadastre officiel du Québec 1.620.648, 1.620.649, 1.620.450 où sont implantés les quatre édifices patrimoniaux classés, mais orphelins, de la E.B. Eddy.

Ce mémoire de consultation pour le PPU Centre-ville met aussi de l'avant le « patrimoine projet du M.F.N.P.W. ³ » autour duquel plus de 500 citoyens se mobilisent avec fierté. Ne pas l'évoquer reviendrait à vous offrir une approche trop théorique alors que nous sommes dans un exercice concret de planification territoriale. On ne gère pas le risque en se croisant les doigts comme on ne gère pas le patrimoine sans se salir les mains.



La culture du pays à l'envers

A.B.C. Stratégies, osbl

Sommaire

Préface d'A.B.C. Stratégies.....	5
1. Recommandations pour le PPU Centre-ville.....	9
2. Glossaire.....	11
3. Valoriser notre patrimoine culturel.....	12
4. Le PPU doit traiter de l'enjeu patrimonial.....	28
5. Circonstances propices pour le musée fluvial.....	48
6. Conclusion.....	51
7. Renvois et références.....	52
8. Appuis municipaux visionnaires.....	54



« Le District de la distillerie doit sa renaissance à un invraisemblable concours de circonstances : l'épidémie de **SRAS de 2003** et la mise à pied subite des travailleurs de l'industrie cinématographique de la ville. À l'heure où le Canada compte sur des outils économiques pour aider à la relance après la pandémie de **COVID-19**, les décideurs devraient considérer les leçons à dégager du renouveau du District de la distillerie, destination la plus emblématique de Toronto. » — *Fiducie nationale du Canada*





1 RECOMMANDATIONS POUR LE PPU CENTRE-VILLE

Les réflexions consignées dans ce mémoire ont pour seul objectif que la mise à jour du PPU Centre-ville puisse se faire dans le respect des éléments archéologiques et historiques des lieux. Dans une logique d'esprit constructif, voici nos recommandations dans le cadre de l'exercice :

- 1. Recommandation 1** : Garantir la conservation et la mise en valeur de la ressource archéologique sur le couloir des Portages de la Chaudière, comprenant deux sites nationaux historiques canadiens dont les statuts décisifs et directionnels ont été attribués par la CLMHC — Parcs Canada.
- 2. Recommandation 2** : Garantir la conservation et la mise en valeur des restants de la taverne Wright comme témoin tangible et séculaire de la colonisation du canton de Hull.
- 3. Recommandation 3** : Respecter l'esprit des lieux à l'île Philemon et mettre en valeur le tracé historique du glissoir à cages (*Hull Slide*) reconnu comme une grande innovation technique de l'ère proto-industrielle canadienne par la CLMHC à Parcs Canada.
- 4. Recommandation 4** : Être créatif pour promouvoir dans notre géographie urbaine gatinoise, des paysages humanisés déjà formalisés nationalement par quatre toponymes, deux sites historiques et un événement historique reconnus au pays.
- 5. Recommandation 5** : Sans limiter la généralité de ce qui précède, prévoir un paysage culturel pour mettre en valeur la Place de l'Île-Philemon, toponyme canadien qui se trouve au point de jonction de trois quartiers naissants du projet Zibi : *Noyau industriel, Saint-Jacques, Section de la Rive.*
- 6. Recommandation 6** : Tenir compte de l'état bâti actuel des immobilisations de la E.B. Eddy et des conditions de conservation afin que celles-ci ne perdent pas dans les transformations futures, leur authenticité ayant déterminé leur classement.
- 7. Recommandation 7** : Garantir la conservation et la mise en valeur des immeubles industriels patrimoniaux de la E.B. Eddy et de jeter de bonnes bases pour la réutilisation des monuments historiques classés sous l'autorité du MCCQ.
- 8. Recommandation 8** : Affecter les lots du cadastre officiel du Québec 1.620.648, 1.620.649, 1.620.450 à la « création d'un pôle public à dominante muséologique » permettant de préserver l'intégrité de l'esprit des lieux et aussi, de respecter la mise en oeuvre du plan de gestion de la ressource archéologique (MCCQ, 2000), mais également, du plan de conservation des édifices à ouvrir, tous deux incontournables.
- 9. Recommandation 9** : Prévoir un quartier intelligent dans lequel on y fait de l'interprétation des sites patrimoniaux et des édifices classés afin que les habitants ou les visiteurs puissent prendre le pouls de l'histoire des sites historiques nationaux de la Chaudière.
- 10. Recommandation 10** : Rentrer dans une logique de concordance avec les autres juridictions pour une stratégie de mise en valeur, en réseau, du patrimoine proto-industriel et industriel immobilier relié au Berceau de l'industrialisation canadienne. Le PPU Centre-ville pourrait faire figure de leader en l'occurrence.
- 11. Recommandation 11** : Privilégier l'accès aux Gatinois aux chutes Chaudière et mettre en valeur le patrimoine fluvial, autochtone et industriel local afin qu'ils puissent apprécier les fondements du Gatineau contemporain que nous connaissons aujourd'hui. Il s'agit de faire le pont historique avec les citoyens.
- 12. Recommandation 12** : Passer en mode pratique les notions théoriques avancées dans notre *Schéma d'aménagement et de développement révisé* pour incarner l'identité de Gatineau autour du récit unique des cageux (*Raftsmen*) dont l'histoire nous fait champion toute catégorie.



2 GLOSSAIRE

Aire de protection : Aire entourant un monument historique classé dont le périmètre est déterminé par la ministre responsable afin de préserver l'environnement harmonieux mettant en valeur l'immeuble.

Bien archéologique : Tout bien témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique.

Bien historique : Tout manuscrit, imprimé, document audiovisuel ou objet façonné dont la conservation présente un intérêt historique, à l'exclusion d'un immeuble.

Code Borden : Système d'enregistrement utilisé par l'ensemble des archéologues canadiens pour consigner la découverte de chaque site archéologique et pour le recenser dans des banques de données provinciales et territoriales. Il est basé sur les coordonnées géographiques du territoire (longitude et latitude).

Étude de potentiel archéologique : Étude archéologique préalable qui identifie et localise des zones de territoire pouvant contenir des sites archéologiques. Le potentiel est déterminé selon plusieurs critères : culturels, architecturaux, géomorphologiques, écologiques, etc.

Esprit du lieu : Caractère et sens qu'un lieu de patrimoine s'est appropriés avec le temps et qui, avant même d'être saisis et compris intellectuellement, sont d'abord ressentis au plan émotif.

Fouille archéologique : Intervention planifiée sur le terrain qui prélève et enregistre des données précises à l'aide des techniques et des méthodes archéologiques. La fouille s'élabore selon des objectifs précis dans l'idée de documenter et d'interpréter un site.

Inventaire archéologique : L'inventaire localise avec précision et évalue les sites à l'intérieur des zones définies par l'étude de potentiel. Ce travail technique de terrain inclut des inspections visuelles et des sondages systématiques qui permettent de noter la superficie, le contenu et l'état des sites éventuels.

Monument historique : Un immeuble qui présente un intérêt historique par son utilisation ou son architecture.

Patrimoine : Tous biens ou ensemble, matériel ou immatériel, chargés de significations reconnues, appropriées et transmises collectivement.

Paysage culturel patrimonial : Il se distingue par deux composantes, une composante matérielle (naturelle, géomorphologique, hydrographique, climatique et faunistique) et une autre composante humaine, immatérielle et symbolique. La dimension matérielle (naturelle et architecturale) d'un paysage culturel constitue la trace patrimoniale, alors que la signification historique, immatérielle et symbolique se réfère aux signes sémiotiques.

Site archéologique : Lieu où se trouvent des biens archéologiques.

Site historique : Lieu où se sont déroulés des événements ayant marqué l'histoire du Québec et du Canada ou une aire renfermant des biens ou des monuments historiques.

Surveillance archéologique : La surveillance archéologique consiste en la présence d'un archéologue sur des chantiers de construction ou des projets d'aménagement, incluant les excavations, afin de vérifier la présence éventuelle de vestiges archéologiques. Si des vestiges sont présents, l'archéologue doit entreprendre des démarches nécessaires pour les enregistrer et/ou les préserver.

3 VALORISER NOTRE PATRIMOINE CULTUREL



« En décembre 2012, la Ville de Gatineau a adopté une *Politique du patrimoine* reconnaissant l'importance de définir et mettre en oeuvre des actions valorisant le patrimoine sur son territoire. Le présent schéma d'aménagement traduit cette démarche de valorisation du patrimoine culturel. » (voir le *Schéma*, chap. 6, p. 104, § 408)

1 Les grandes caractéristiques du patrimoine culturel d'ici

Très synthétiquement, nous pouvons affirmer que Gatineau détient, sur son territoire, des patrimoines remarquables, qui témoignent de l'originalité et de la spécificité des histoires qui s'y sont déroulées et des groupes qui y vivent. Ce patrimoine est, pour sa partie la plus ancienne, millénaire et autochtone. Il est réparti largement le long des chemins d'eau et généralement faits d'humbles témoins, des vestiges archéologiques. Ce corridor fluvial a vu les explorateurs, les missionnaires, les militaires et les coureurs des bois en route du Saint-Laurent vers les Grands Lacs, les Prairies, les montagnes Rocheuses, et ce, bien avant que n'apparaissent les barons du bois et les bûcherons. Le patrimoine de Gatineau est un patrimoine inclusif, représentatif non seulement d'une élite, de héros nationaux (cageux et draveurs), mais aussi des modes de vie et des talents de la majorité.

Nom du site	Identité culturelle du site
Hull Landing	Amériennienne préhistorique / historique Euroquébécoise / Colonisation Proto-industriel / Industriel
1 ^{er} Portage de la Chaudière	Amériennienne préhistorique / historique Euroquébécoise / Colonisation Proto-industriel / Industriel
Île Philemon Place de l'île Philemon	Amériennienne préhistorique / historique Euroquébécoise / Colonisation Proto-industriel / Industriel
Chutes Chaudière	Amériennienne préhistorique / historique Euroquébécoise / Colonisation Proto-industriel / Industriel
Site industriel de la E.B. Eddy	Amériennienne préhistorique / historique Euroquébécoise / Colonisation Proto-industriel / Industriel
2 ^e Portage de la Chaudière	Amériennienne préhistorique / historique Euroquébécoise / Colonisation Industriel

C'est un magnifique patrimoine métissé par la présence de différentes cultures qui ont traversé l'histoire de la vallée de l'Outaouais. La connaissance de l'histoire nationale et internationale est donc indispensable pour l'interprétation de notre patrimoine régional comme nous le verrons à la page 24 du mémoire. Il y a de nombreuses composantes qui détiennent des éléments du patrimoine matériel et immatériel de diverses époques, ex. : le lieu de sépulture autochtone du côté du débarcadère de Hull (*Hull Landing*), des vestiges de la taverne Wright, du tracé du glissoir à cages (*Hull Slide*), des vestiges déplacés de la maison Charles Brown Wright et le vaste complexe industriel de la E.B. Eddy. À ce seul chapitre, le classement de quatre édifices de la E.B. Eddy confirme publiquement leur valeur historique exceptionnelle pour le Canada, donnant un signal d'intérêt pour l'ensemble du site et assurant un usage futur respectueux de l'histoire.



« Lieu privilégié à cet égard, le parc Lemay compte à la fois plusieurs sites préhistoriques couvrant plus de 4 000 ans d'histoire autochtone et le site de la première habitation de Philemon Wright, fondateur de Hull. » (voir le *Schéma*, chap. 6, p. 105, § 420)

UN PATRIMOINE MILLÉNAIRE À LA CONFLUENCE DE TROIS RIVIÈRES : RIDEAU, GATINEAU, DES OUTAOUAIS

L'Outaouais ne pourra jamais être pleinement apprécié si sa place dans le paysage physique ou culturel n'est pas comprise. Comment cet immense territoire a contribué à l'ensemble québécois et canadien ?

Il n'est pas vain de rappeler que les ressources archéologiques sont uniques et non renouvelables. Il est important que la ville de Gatineau s'outille mieux pour gérer de façon autonome sa ressource archéologique, et ce, sans dépendre complètement de la CCN. **Il est préoccupant dans les circonstances que la ville de Gatineau ignore la disposition des artefacts et des biofacts récupérés sur les sites sondés ou fouillés au parc de lac-Leamy par la CCN.** Trois collections mal gérées, ainsi en danger, qui totalisent 23 984 objets qui incluent des vestiges historiques reliés à la première habitation en pierre de Philemon Wright. **Ça, c'est de l'histoire québécoise qui NOUS appartient et NOUS avons le devoir de la mettre en valeur.** Pour en apprendre plus, consultez les pages 47 à 49 du Plan muséologique du M.F.N.P.W.³.

L'incidence de l'approche réactive en archéologie de la Ville est le cas type constitué par un projet d'aménagement ou de réfection qui, lors de sa phase de réalisation, met à jour des vestiges archéologiques de manière inopinée — le réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, par exemple. Le malheur découle du fait que

les circonstances fortuites incluent également des « découvertes fortuites » dans des sites archéologiques pourtant répertoriés ou encore, dans des secteurs d'intérêt archéologique connus de longue date par les spécialistes. L'improvisation perpétuelle découle donc de cette situation, même dans les endroits où la présence de vestiges est certifiée ou fortement soupçonnée comme aux chutes Chaudière dont nous parlerons plus loin. « En plus d'entraîner la perte de vestiges archéologiques par le biais d'intervention de type *pompier* (supervision archéologique), la gestion strictement réactive fait porter l'odieux des retards d'échéanciers des travaux d'aménagement aux archéologues, situation d'où découle l'expression bien connue : les archéologues retardent les travaux ! »⁴.

La majorité des éléments archéologiques constitue ce que l'on pourrait désigner par le terme de « patrimoine caché » : la plupart restent invisibles, tant qu'ils ne sont pas révélés par une excavation du sol ou une investigation subaquatique (inventaire ou fouilles archéologiques). Cela impose des contingences qui n'existent pas dans d'autres types de ressources patrimoniales — le patrimoine bâti, par exemple — puisque leur manque de visibilité implique qu'elles ne sont toujours pas recensées, une caractéristique qui accentue leur potentiel d'être soumis à une destruction. De plus, certains vestiges archéologiques sont des témoins fugaces ou difficilement identifiables, souvent perceptibles que par des archéologues, ce qui peut entraîner des destructions silencieuses qui passent malheureusement inaperçues.

Les nouvelles approches dans ce domaine comprennent maintenant une responsabilisation accrue de différents paliers de gouvernance, l'ouverture sur de nouvelles thématiques (le patrimoine immatériel, par exemple), de même qu'une vision qui accorde une place prépondérante à la prévention. Il n'est pourtant pas si lointain le temps où la ville de Gatineau contribuait financièrement au seul Groupe de recherche archéologique de l'Outaouais (GRAO) qui a été radié d'office en 2014 du Registraire des entreprises du Québec ; les dernières fouilles archéologiques publiques issues de ce partenariat ont eu lieu au parc Jacques-Cartier en août 2012.

Comprenons ce qui se passe chez nous, en observant ce qui se passe ailleurs dans l'ouest du Québec: l'Abitibi-Témiscamingue. Là aussi la situation est très difficile pour le seul organisme sans but lucratif Archéo-08 qui effectue des recherches archéologiques depuis 35 ans. À son actif, cet organisme a contribué à la découverte de 500 sites archéologiques. D'un financement récurrent en 2013 qui soutenait un chiffre d'affaires atteignant 300 000 \$, l'organisme est passé à un chiffre d'affaires d'à peine 100 000 \$ dont 60 % proviennent du FARR non récurrent. Le directeur général Daniel Laroche a expliqué en décembre 2019 que la corporation veut survivre, mais « en 2014, le mandat du ministère de la Culture a été transformé et les Conférences régionales des élus ont été abolies. Cette période a été l'une des plus difficiles pour Archéo-08 puisque c'est à ce moment que les subventions sont tombées »⁵.

Gatineau « doit s'assurer de renforcer la prise en compte de la notion de patrimoine au moment de la planification des projets d'aménagement et de développement prévus à Gatineau, autant lors des interventions relevant du domaine public que privé » (voir le *Schéma*, chap. 6, p. 108, § 435), **la Ville doit donc mieux s'outiller sur le plan interne pour la protection de la ressource archéologique et aussi pour (re)construire la mémoire de sa propre histoire.**

Comme première étape concrète, en plus d'impliquer le Conseil local du patrimoine, nous invitons la ville de Gatineau à devenir membre du réseau Archéo-Québec pour 100\$. Ce réseau propose des outils ainsi qu'une assistance pour les projets à caractère archéologique que ses membres désirent réaliser. Le site Internet du réseau expose bien sa mission qui est de concevoir des produits faisant découvrir l'archéologie à des clientèles nouvelles et diversifiées tout en permettant aux membres d'atteindre leurs objectifs de diffusion, de visibilité touristique et de fréquentation, d'élaborer et de coordonner des activités à caractère archéologique destinées au grand public lors du *Mois de l'archéologie* et finalement faciliter les liens entre les milieux archéologiques québécois, et les autres intervenants, autant culturels, politiques, touristiques, etc.

LE CORRIDOR FLUVIAL CONTIENT PLUSIEURS SITES ARCHÉOLOGIQUES

Après le Saint-Laurent, la rivière des Outaouais demeure incontestablement la voie d'eau la plus imprégnée d'histoire au pays. **Cet affluent a porté le Québec en marche vers la modernité et l'industrialisation. Elle a d'ailleurs acquis un statut particulier de reconnaissance** tant au Québec qu'en Ontario⁶. La grande rivière des Outaouais longue de 1 271 km est le sujet incontournable d'un grand nombre de récits, de légendes, d'ouvrages, d'oeuvres d'art qui nous rappellent combien elle a marqué la culture plurielle en mouvement. C'est un élément de notre patrimoine auquel on devrait accorder plus d'importance dans la recherche de notre identité et de notre avenir.

Nous dirons, en premier lieu, que notre territoire abrite un patrimoine millénaire, inscrit dans la longue durée. Il ressort des recherches archéologiques du dernier siècle et demi, une utilisation cohérente et prolongée d'un espace géographique sur la rive nord de la rivière des Outaouais, qui commence aux chutes Chaudière et se termine à l'embouchure de la rivière Gatineau. Si peu de parcelles de ce corridor ont fait l'objet d'un examen archéologique moderne, plusieurs d'entre elles contiennent d'importants référents culturels ou chronologiques qui nous permettent de proposer que beaucoup sont à composantes multiples et que leurs utilisations s'étendent sur des siècles, voire des millénaires.

Il faut admettre que les changements climatiques et l'érosion menacent notre réserve archéologique qui se trouve sur le littoral et qu'il est donc en péril — outre l'ensemble des diagnostics archéologiques morbides en milieu urbain.

Messieurs Jean-Luc Pilon et Randy Boswell ont rapporté dans le *Journal Canadien d'Archéologie*⁷ que le premier projet de recherche, réellement soutenu, entrepris à ce jour dans la région québécoise de la Capitale nationale a été le travail effectué dans le parc du lac Leamy.



« Plus généralement, les lieux tels que les hauts plateaux et les terrasses correspondant à d'anciens rivages des rivières des Outaouais et Gatineau constituent des zones susceptibles d'offrir des ressources archéologiques reliées tant à la période historique que préhistorique. En milieu urbanisé, les territoires comme l'Île-de-Hull et Pointe-Gatineau présentent un potentiel archéologique d'importance en tant que berceaux du peuplement. » (voir le *Schéma*, chap. 6, p. 105, § 421)



« En plus d'être sensible à la mise en valeur du patrimoine dans une notion d'ensemble et à l'environnement d'un édifice ou d'un site, la Ville doit miser sur la réhabilitation et la requalification des composantes patrimoniales pour régénérer le tissu urbain. » (voir le *Schéma*, chap. 6, p. 108, § 435)

Initié par Marcel Laliberté, consultant en archéologie, suite à la découverte fortuite d'artéfacts au bord de l'eau, ce projet s'est étendu sur une décennie (1995, 1997, 1999, 2000, 2004, 2011), mais a toujours été confronté à un avenir incertain, car il manquait d'un soutien institutionnel et financier ferme. En effet, les deux dernières années de recherche sur le site ont été entièrement financées par la communauté Anishnabeg de Kitigan Zibi. Quatorze sites de la période précontact, identifiés lors de la phase de reconnaissance, ont été soumis à des examens plus intenses.

Au cours des quatre derniers millénaires, le delta de la rivière Gatineau n'était pas seulement un lieu de passage, mais aussi un lieu de séjour. Il s'agissait très probablement de camps saisonniers utilisés par la population locale et éventuellement par les voyageurs qui traversaient la région, mais où de petits groupes séjournaient et exploitaient les ressources de la région pendant les chauds mois d'été. De l'embouchure de la rivière Gatineau, située à environ 2,5 km, jusqu'à la plage de *Hull Landing*, le courant le long de la rive nord de la rivière est négligeable, surtout si on le compare à celui de la rive sud aux falaises abruptes, où la puissance de la rivière à la sortie des chutes est très forte. Il était donc tout à fait naturel pour les canoës de suivre la rive nord. Les eaux calmes et cette plage de sable au *Hull Landing* offraient un endroit idéal pour que les voyageurs trouvent un peu de répit avant d'entreprendre les trois portages ardues qui les attendaient. Le premier de ces trois portages se situe au niveau des chutes Chaudière, où la rivière des Outaouais se resserre. Plusieurs îles rocheuses — les îles Philemon, Chaudière, Albert, Amélia et Victoria — forment une barrière à la grande étendue d'eau qui s'étend en amont de la cataracte de 13 m de hauteur. Campé dans un décor impressionnant au carrefour de trois rivières — Gatineau, Rideau et des Outaouais — le site des chutes Chaudière est un lieu sacré pour les Premières Nations. À travers les éons, la rivière bouillonnante a érodé un creux en forme de cuvette que les autochtones locaux ont connu sous les noms d'*Akikodjiwan* et *Akikpautik* ; en français ce sera, la Chaudière, et en anglais, *Kettle*.

« Le point le plus historique de cette rivière est sans doute la chute de la Chaudière », affirme de façon péremptoire Lucien Brault. Les chutes Chaudière avec le lieu de sépulture du *Hull Landing*, sont des sites clairement liés à des considérations spirituelles et cosmologiques. **Ces zones sensibles du corridor fluvial sont des lieux très significatifs qui ne sont pas directement attribuables à des questions d'exploitation des ressources, de sorte qu'il est important de continuer à mettre de l'avant des études de potentiel et d'archéologie préventive et de sauvetage avec en toile de fond l'occupation industrielle intensive qui s'est considérablement réduite.** Ces deux sites, combinés avec tous les autres sites archéologiques connus dans le corridor, permettent d'entrevoir une meilleure compréhension de ce paysage particulier à savoir ce que les gens ont vécu dans cette région, il y a des siècles, voir des millénaires.

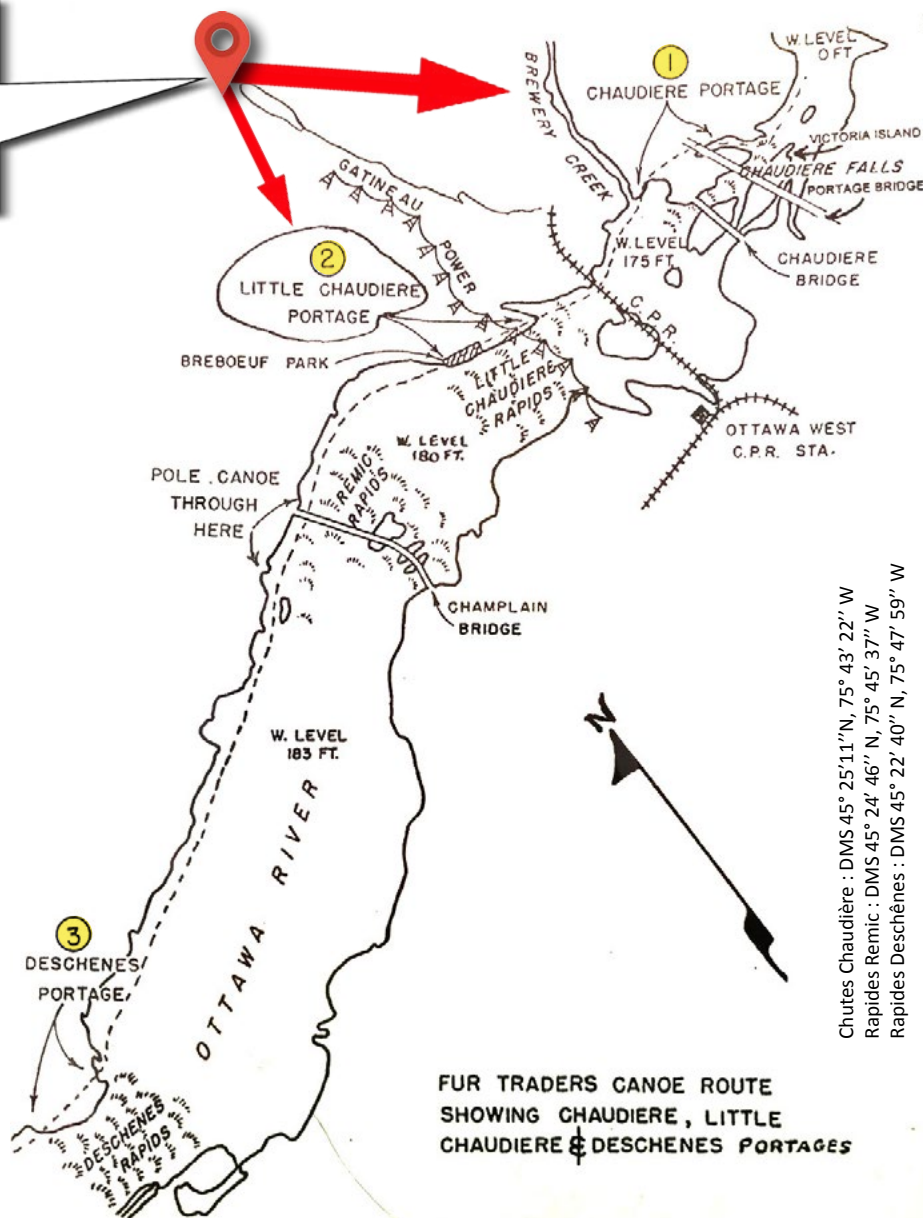


Bien peu de gens le savent, les deux premiers portages sont des sites nationaux historiques canadiens, dont les statuts ont été attribués par l'autorité fédérale reconnue soit la CLMHC à Parcs Canada. La première décision remonte au 19 mai 1927, et la seconde au 8 juin 1954 ; il faut consulter le verbatim des décisions, car le portail de Parcs Canada contient des imprécisions. ⁸

C'est donc une composante dynamique qui doit prendre part au renouvellement de la ville et au rayonnement de sa culture. En désignant ces deux sites comme historiques, on instaure logiquement deux aires de protection — ici successives — afin de préserver le paysage culturel patrimonial mettant en valeur l'histoire du Canada s'y rattachant.



Aujourd'hui, à un jet de pierre des bâtiments patrimoniaux classés de la E.B. Eddy, longeant le boulevard Alexandre-Taché, on peut admirer au parc des Portageurs l'oeuvre d'art public ci-contre « Le bateau et les paroles des animaux » commandée en 1984 par la CCN comme témoin tangible de la route du portage ⁹. Lucien Brault rapporte que « le portage de la chute de la Chaudière était le plus fameux des 42 qu'on devait faire entre Montréal et le lac Huron ».





La E.B. Eddy

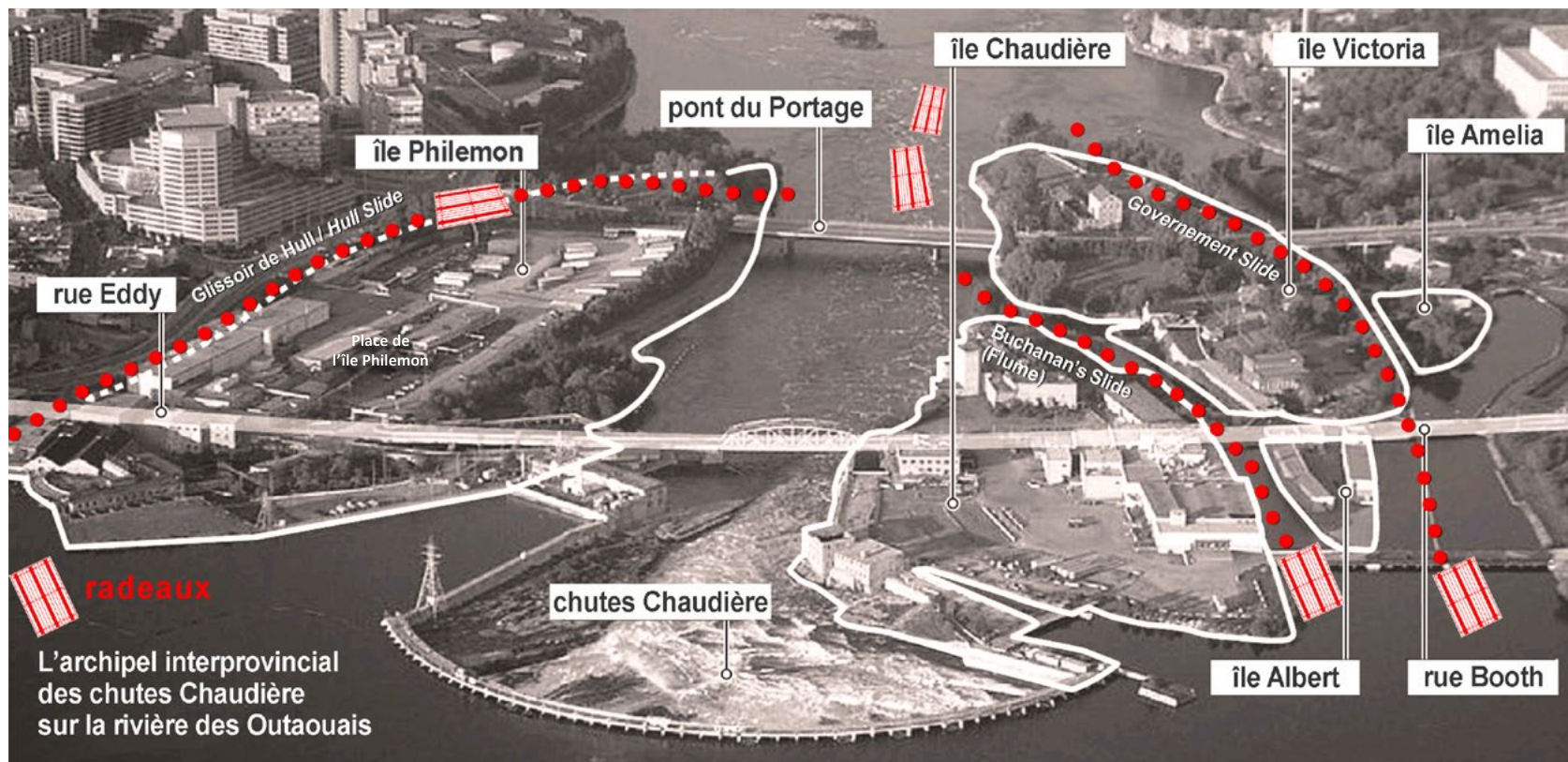
2 Les identités culturelles menacées

Voici un échantillon de zones sensibles liées à un Code Borden sur la rive nord des Outaouais à proximité des chutes Chaudière : BiFw-180 (ancien site de la Domtar), BiFw-43 (Édifices E.-B.-Eddy), BiFw-39 (rivière des Outaouais, Gatineau), BiFw-164 (3^e Portage Deschênes), BiFw-170 (complexe industriel des rapides Deschênes).

Il y a vingt ans, dans la foulée de la reconnaissance ministérielle de l'intérêt historique de quatre bâtiments considérés authentiques du complexe industriel de la E.B. Eddy, le gouvernement du Québec a commandé un avis archéologique décisif, depuis jamais contredit. Il s'agit de l' « **Avis sur les modalités à suivre pour assurer la protection des composantes archéologiques du complexe industriel de la E. B. Eddy (BiFw-43)** » fait par Pierre Desrosiers en 2000 et catalogué à la Bibliothèque numérique en archéologie du MCCQ ¹⁰.

Ces recommandations au MCCQ devront tôt ou tard être mises de l'avant — soit l'étude de potentiel archéologique suivie des fouilles d'archéologie préventive et de sauvetage — préalablement à tout projet touchant de près ou de loin les édifices de la E.B. Eddy, depuis classée.

Dans ce cas précis, on parle de travailler en amont avec une équipe d'archéologues pour planifier et gérer adéquatement la ressource archéologique sur ce site à triple vocation — archéologique, patrimonial et historique. On s'éloigne donc du cas de figure d'une simple surveillance archéologique qui consiste en la présence d'un archéologue sur des chantiers de construction ou des projets d'aménagement, incluant les excavations, afin de vérifier la présence éventuelle de vestiges archéologiques. **Constat accablant, en 20 ans ni la Ville, ni le MCCQ, ni la CCN ni Parcs Canada n'ont pris part à un plan commun de gestion intégrale du patrimoine archéologique dans le site névralgique interjuridictionnel des chutes Chaudière avant d'ouvrir un vaste chantier interprovincial au complexe industriel de la E.B. Eddy et par extension l'île Philemon.**



Diverses lois¹¹ et politiques régissent la pratique en matière d'archéologie et de patrimoine lors de l'aménagement du territoire. Elles sont une base à connaître avant d'entreprendre des projets et d'agir concrètement sur le terrain. **Inutile au Québec de s'éclipser derrière le paravent du privé, la Loi sur le patrimoine culturel du Québec donne des pouvoirs spéciaux aux instances gouvernementales qui sont les consignataires pour assurer la protection de la ressource archéologique québécoise en conformité avec les articles 68 et suivants.**

D'après les renseignements obtenus par accès à l'information, on voit qu'entre 1999 et 2008 le MCCQ invoquait la gestion très lourde

de l'ancienne *Loi sur les biens culturels* sur un site industriel encore en opération. Cette contrainte s'est levée en 2008 quand la compagnie Domptar a cessé ses activités industrielles et que politiquement, on envisageait sérieusement y relocaliser le Musée des sciences et de la technologie du Canada. Machinalement, tout tombait à point pour mettre en oeuvre le plan de gestion archéologique de 2000. En 2020, on est encore au bloc de départ. Selon nous, il est essentiel que la métropole de l'Ouest du Québec prenne le leadership dans ce dossier, car c'est la Ville elle-même qui a tout à perdre ou tout à gagner : « Le patrimoine est une ressource de grande valeur pour le développement identitaire des Gatinois » (voir le *Schéma*, chap.6, p.108, § 434).

Et puis, il y a plus inquiétant. Tout récemment, le possédant a financé une intervention archéologique de type « pompier » qui se limite aux intérêts des promoteurs-propriétaires. **Aberration bureaucratique, le MCCQ avec le soutien de la direction régionale délivre alors un permis restreint de recherche archéologique** visant le bâtiment classé n° 3 du complexe industriel de la E.B. Eddy ¹². Autrement dit, le MCCQ n'a pas respecté ses propres procédures d'interventions en autorisant une tâche limitée plutôt que faire faire un diagnostic étendu. Le site archéologique de la E.B. Eddy, code Borden BiFw-43, on le sait doit prioritairement accueillir une étude exhaustive de potentiel, pour permettre de dresser un vrai inventaire archéologique. Découlant de cette situation erratique, l'avis archéologique de mars 2019 est derechef révélateur de l'épineux malaise : **hors leur mandat formel, les archéologues font apparaître l'importance du tracé historique du glissoir à cages (Hull Slide)** qui se situe à l'arrière des édifices nos 1 à 3 de la E.B. Eddy, car ils savent que toute **requalification de ce patrimoine doit évoquer l'esprit du lieu** et donc, nécessairement la présence des cageux (Raftsmen). Nous reparlerons plus longuement de l'ère séculaire des cageux dans la section suivante, mais retenons dès à présent que l'invention du glissoir à radeaux par les Wright a été



reconnue comme un événement historique d'importance nationale par la CLMHC ¹³. **Ces informations cruciales au niveau identitaire détenues par le MCCQ — Direction régionale, ne circulent pas dans l'appareil municipal incluant SACL, CACL. Dans son désengagement qui permet de faire des économies sur notre dos, le bureau régional ministériel laisse tomber Gatineau qui s'embourbe inextricablement dans sa crise identitaire depuis 2002.** C'est déroutant et même assez lugubre de participer à l'essoufflement culturel de notre collectivité. L'Outaouais a la capacité de rayonner internationalement, car c'est l'évidence même que notre vallée est le berceau du *Wood Rush* en Amérique du Nord à l'origine du récit mythique des cageux.

Chers lecteurs, prenez maintenant plaisir à lire la prochaine section qui sera publiée en intégralité sous le titre « *Plus grand que nature* » dans la revue panquébécoise *Reflets* distribuée auprès de 30 000 abonnés. Cette tradition maritime inouïe mériterait d'être reprise dans les grands chantiers d'études, colloques, séminaires et congrès.

RICHESSE NATIONALE NON COMMÉMORÉE

Le spectacle romanesque des radeaux géants, descendant le noble fleuve et venant des forêts des Outaouais, émerveillera les riverains pendant plus d'un siècle. Du promontoire de Québec s'étend à perte de vue un tapis de bois, ondulant sous les marées et recouvrant les vingt-six anses aménagées entre Montmorency et Cap-Rouge. Au XIX^e siècle, le port de Québec bourdonne d'activités. C'est là qu'arrivent les trains de bois, les fameuses cages, en provenance des forêts lointaines. Plus de 1 200 vaisseaux attendent cette marchandise — le bois « carré » de 2' ou 3' — destinée au commerce hauturier dopé par les tarifs préférentiels. Cette donne économique providentielle liée au Blocus imposé par Napoléon 1^{er} à l'Europe, ébranle le commerce du bois anglo-baltique. Les mâts en pin blanc, *Pinus strobus*, et le bois de chêne blanc, *Quercus alba*, sont déterminants pour maintenir la suprématie navale britannique. Le bois carré représentera la principale source d'exportation et de revenus au Canada-Uni.



Immense cage pilotée par les cageux sur le fleuve Saint-Laurent, par Frances Anne Hopkins, 1868.



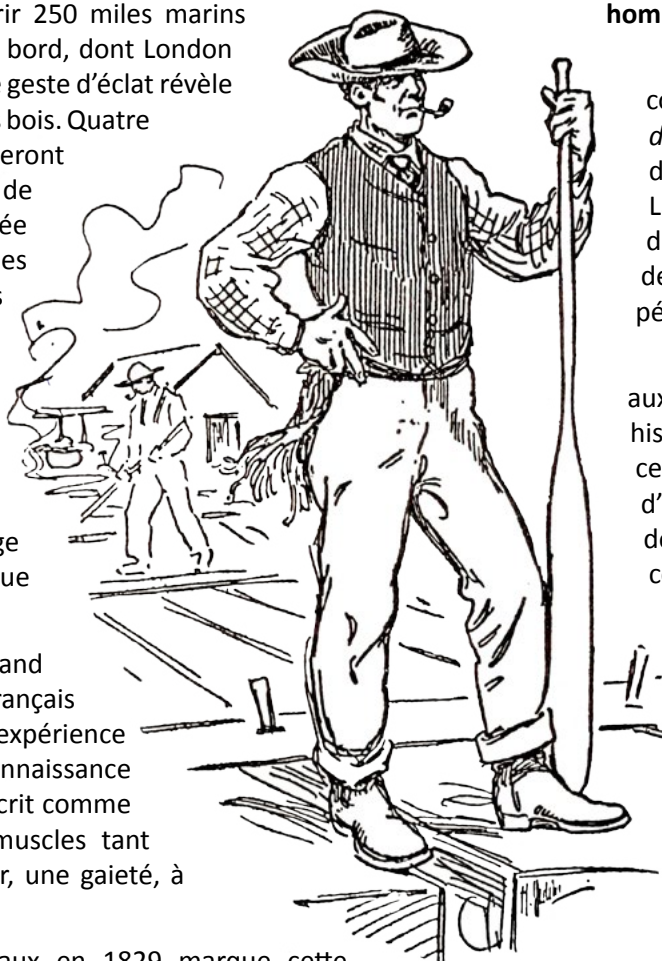
Les chutes Chaudière, par W. H. Bartlett, 1842.

Dans la vallée de l'Outaouais, berceau du *Wood Rush*, les pins atteignent 60 m de hauteur. De sa colonie établie au canton de Hull, **Philemon Wright lance le 11 juin 1806 la première cage formée de 50 radeaux**. Cet archétype nommé *Columbo*, prendra deux mois pour franchir les rapides et parcourir 250 miles marins jusqu'à Québec avec cinq hommes à bord, dont London Oxford, gentleman afro-américain. Ce geste d'éclat révèle le parfait moyen de transport pour ces bois. Quatre générations de cageux se succéderont pour cager les pièces de 12 à 18 m de longueur. On met d'abord une rangée de pins qui flottent, puis on ajoute les traverses en chêne, reliées avec des chevilles ou des harts. Une centaine de radeaux sont réunis pour former la cage, 500 m sur 60 m. Cet ouvrage d'ingénierie de 7 500 tonnes, véritable île flottante, est équipé de cordes, ancres, chaînes et voiles avant d'entreprendre le voyage des lacs Ontario ou Témiscamingue jusqu'à Québec.

Comme autant de Jos Montferrand ou d'Aimé Guérin, les Canadiens français sont préférés pour leur habileté, leur expérience de la navigation des radeaux et leur connaissance des rivières. Un contemporain les décrit comme des « gaillards bronzés avec des muscles tant qu'on en veut et une bonne humeur, une gaieté, à faire périr un hypocondriaque ».

L'invention du glissoir à radeaux en 1829 marque cette période proto-industrielle. En 1830, les Outaouais sont le siège du plus grand chantier de bois au monde profitant à Bytown qui deviendra Ottawa, choisi en 1857 comme capitale du pays.

Cette jeune industrie forestière, l'Eldorado du Canada, relègue en arrière-plan le commerce des pelleteries. Lors de la visite royale de 1860, on fera cette déclaration publique remarquable : « **Nous, les cageux du Haut Outaouais, constituons un corps de 13 000 hommes, les os et les tendons du Canada** ».



Le Canada se positionne à l'international comme empire forestier. À l'*Exposition universelle de Paris* de 1867, le pays bientôt fédéré y expédie des peintures signées du grand Cornelius Krieghoff. La représentation du commerce du bois carré est dominante. On y trouve une scène spectaculaire de cageux attachés aux mâts durant une traversée périlleuse au lac Saint-Pierre.

L'hymne *Ô Canada* de 1880 fait la part belle aux derniers Voyageurs, héros de cette véridique histoire. Sir Adolphe-Basile Routhier, auteur de cette ode à la nation dira : « Je ne pouvais me lasser d'écouter les voix robustes et souvent très belles » de ces infatigables chanteurs ramant. Les grands convois de bois progressent avec lenteur sur les eaux comme une « imposante procession de navires, plus grands que les transatlantiques géants ».

En mettant un coup de projecteur sur l'ère des cages et les exploits de nos ancêtres, de nouvelles avenues de rayonnement culturel s'ouvrent au Québec. Ce patrimoine maritime coloré à l'ère des cageux est un atout de taille pour l'industrie touristique.

À ne pas en douter, la prochaine étape sera bien accueillie : les 125 députés du Québec seront invités à adopter officiellement une motion à l'Assemblée nationale pour perpétuer la mémoire de nos cageux et draveurs qui ont contribué à l'économie du Québec au péril de leur vie.

L'ÉVANESCENCE DU PITTORESQUE AU PROFIT DE L'INDUSTRIALISATION BRUTE

En 1995, Suzanne Tremblay, alors députée du Bloc Québécois, a dit que Hull était la ville la plus laide au monde. **Miroir du verdict populaire, c'est ainsi qu'on tend à qualifier l'Outaouais à l'heure de la disparition de ses « châteaux de l'industrie du XIX^e siècle ». Partant de ce constat, A.B.C. Stratégies souhaite « recharger » et contribuer au décloisonnement du patrimoine industriel exceptionnel de l'Outaouais.**

Seul un ensemble de facteurs peut expliquer que l'Outaouais, mal accepté dans la structure québécoise, fait face à la négation de son histoire à travers la Belle Province. Il y a plus. La connaissance approfondie de l'histoire nationale et de l'histoire universelle est absolument indispensable pour l'interprétation de notre propre histoire, c'est ce qui la rend complexe, tragique, émotive, mais d'autant plus fascinante, car liée aux événements mondiaux tels que :

- 1. 1756-1763 : la bataille des plaines d'Abraham (13 septembre 1759) constitue un moment clé de la guerre de Sept Ans.** Contrairement à la vallée du Saint-Laurent, le lotissement en Outaouais qui commence en 1800 va s'opérer selon la méthode anglaise du « canton », à l'exception de l'ancienne seigneurie de la Petite Nation des Papineau. Cette subdivision des terres, selon la méthode du damier, fort différente de celle du rang, amènera la formation du paysage typique de notre région.
- 2. 1760-1860 : la révolution industrielle de l'Angleterre.** C'est l'épicentre d'une économie commerciale qui exerce sur l'ensemble des colonies anglaises une action asymétrique et irréversible sur le secteur traditionnel. Ici, le remplacement du commerce des fourrures par celui du bois joue un rôle crucial dans le démarrage de l'économie canadienne. **En 1810, les ¾ des exportations canadiennes consistent en produits forestiers où l'Outaouais domine superbement.** L'exploitation du bois, bien que stimulée

artificiellement par le contexte international, engendre une série de réactions en chaîne, tant en aval qu'en amont. Elle contribue à doter enfin le Canada d'une vie économique plus complexe. Son expansion définit même les circonstances géographiques du développement canadien jusque dans les années 1840 au moins. De plus, avec le bois surgit le premier groupe de petits entrepreneurs canadiens et de nouvelles industries.

- 3. 1806-1814 : le Blocus continental.** Les guerres européennes, l'efficacité croissante du blocus continental, même dans la Baltique, l'embargo des États-Unis sur les exportations à partir de leur territoire et les besoins urgents de la marine anglaise, ont enclenché et accéléré ce bond subit dans la demande du bois canadien. On peut jauger l'activité économique internationale du Bas-Canada et sa restructuration à l'aide d'un indicateur grossier : le tonnage des exportations à partir du port de Québec. La montée du volume du trafic portuaire passe de 17 000 tonnes (1793-1800) à 120 000 tonnes (1808-1810) et ce phénomène explosif est attribuable à la montée vertigineuse du commerce du bois¹⁴.
- 4. 1845-1849 : la Grande famine en Irlande.** Considérant l'importance des chantiers dans la région de l'Outaouais à l'époque, il n'était pas étonnant de voir des hommes de diverses nationalités arriver en grands groupes afin de se trouver du travail. Une des nationalités qui s'est le plus démarquée est sans doute l'Irlandaise. Dans l'ensemble du Canada, le facteur qui a le plus influencé la vague d'immigration irlandaise a été la Grande famine irlandaise qui a chassé près de 2 millions d'Irlandais de leur pays natal. On estime qu'aujourd'hui, les descendants d'immigrants irlandais restés au Canada composent près de 13 % de la population canadienne.

Le commerce du bois continuera de croître après les guerres napoléoniennes et demeurera la base du trafic extérieur du Canada jusqu'au milieu du XIX^e siècle. **L'Outaouais, berceau du Wood Rush en Amérique du Nord, a marqué l'histoire nationale.** Un héritage qui doit aussi faire entendre la voix des femmes comme les *Allumettières*,

celles des *Autochtones*, des *Voyageurs* comme les cageux, des *Ouvriers* comme les draveurs, et de tous ces groupes de citoyens que l'histoire officielle a autrefois eu tendance à marginaliser.

Dès son origine, l'ancienne Hull est connue comme une ville d'industries et de manufactures. En 1941, 39 % de la main d'oeuvre hulloise travaille dans le domaine manufacturier. Vingt ans plus tard, ces ouvriers représentent 17 % avec 3 643 employés contre 4 383 dans la fonction publique fédérale. Dans l'île de Hull toujours en 1961,



La E.B. Eddy

1 364 de ces ouvriers sont à l'emploi de la E.B. Eddy. Près de 37 % de la main d'oeuvre industrielle hulloise est à l'emploi de cette compagnie. La fermeture d'une usine est un élément important pour l'économie et le niveau de vie, car effectivement, en 1961, seulement 9.6 % des hommes hullois ont une formation universitaire, complète ou partielle. En 1967, 100 ans après la fédération, 8 000 des 13 000 gagne-pain de Hull travaillent à Ottawa ce qui accroît notre dépendance économique ¹⁵.

Encore aujourd'hui, ce flux de Gatineau vers Ottawa lié aux services commerciaux et professionnels, à la culture et au tourisme, etc. est réel : Ottawa est le lieu d'emploi de plus du tiers des travailleurs pour l'Outaouais. L'Outaouais doit poursuivre dans sa diversification économique et son **automatisation culturelle**, ce qui n'empêche pas celle-ci de développer une meilleure concertation avec Ottawa et de miser sur les **forces — vues pour aucune autre région au Québec** — que procure la proximité de la capitale fédérale !

Comment comprendre, analyser, situer une part considérable de notre patrimoine, sans connaissance sérieuse de l'histoire régionale. L'UQO qui n'admet pas l'utilité d'un programme de formation axé sur l'étude de notre histoire régionale, bien qu'elle dispense paradoxalement d'une formation en relations industrielles, mais aussi en muséologie, est un facteur considérable de non-transmission et de non-pérennisation de notre mémoire collective.

En la matière, le TICCIH ¹⁶ est l'organisation internationale reconnue pour l'archéologie industrielle et le patrimoine industriel. Après les premières batailles, il est passé à une conception plus avancée et plus complète de ce type de patrimoine ; son but est d'étudier, de protéger, de conserver et d'expliquer les vestiges de l'industrialisation.

Ici comme ailleurs on constate qu'à l'instar d'un passé colonial, le progrès industriel fait partie de l'histoire locale et devient une source de fierté non européenne, car il est basé sur de nouveaux récits.

Le patrimoine industriel de l'Outaouais, témoin du processus de modernisation, a contribué à l'identité de plusieurs régions du Québec et du pays, et fait partie intégrante de l'histoire nationale. Notre patrimoine industriel régional est un diamant taillé à multiples facettes éclairant d'autres formes de patrimoines à l'échelle nationale. Du point de vue littéraire et pour nous limiter qu'à ceux-ci, pensons aux Trollope, Willis, Munro, Buies, Crémazie, Routhier, Fréchette, Laurier, Taché, Sulte qui évoquent l'ivresse du courage des « hommes de cages ». Cet élément culturel, relié à notre patrimoine industriel, est une composante intime de notre identité et de notre mémoire collective. Comment interpréter, lire, goûter des pans immenses de la littérature, de la peinture et des illustrations gravées sur deux siècles sans l'éclairage de l'histoire et même des mythes fondateurs du pays comme celui de Jos Montferrand situé au confluent de la légende et de l'histoire.

L'histoire n'est pas que mémoire et culture, référence et guide; elle nourrit l'imaginaire, elle offre des points de repère, en même temps qu'elle est conservatoire de traditions et de valeurs.

Le radeau de bois s'est glissé à travers les voiliers.

BICENTENAIRE DE HULL

Un train de flottage chez les voiliers

JEAN MARTEL

suivis, les heures difficiles sur les vagues du lac Saint-Pierre... Une belle

La région

LEDROIT, OTTAWA-HULL, LUNDI 26 JUN 2000 7

Un descendant de Philemon Wright salue le départ des scouts hullois

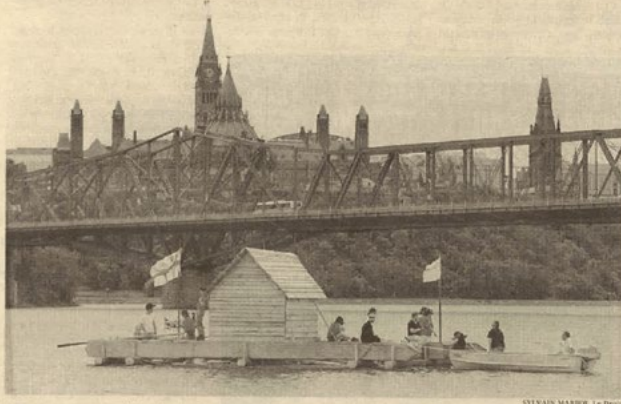
Le train de bois quitte Ottawa

David Wright n'en croyait tout simplement pas ses yeux.

SYLVAIN ST-LAURENT
Le Droit

Le descendant de Philemon Wright qui a participé à la randonnée cycliste Hull-Woburn est grimé sur le train de bois construit par les scouts du district Saint-Pierre-Chanel, samedi après-midi. La scène se déroulait à la marina Jacques-Cartier, lors d'une rencontre organisée entre les deux groupes d'ambassadeurs du bicentenaire.

«C'est incroyable. C'est vraiment incroyable», répétait-il.
«La Ville de Hull et la corporation du bicentenaire m'ont fait un superbe cadeau lorsqu'ils m'ont permis de participer à cette randonnée. Tous les cyclistes qui nous ont accompagnés sont très chanceux. Mais je me sens particulièrement privilégié d'avoir pu me joindre à ce groupe de Hullois».



QUARANTE TONNES DE PATRIMOINE IMMATÉRIEL ... INVISIBLES

Là aussi, nous avons un examen de conscience à faire dans les laissés-pour-compte. Pendant plus d'un siècle, la rivière des Outaouais a été le siège d'une construction navale atypique, celle des cages en bois équarri destinées au commerce canado-britannique qui a influencé la destinée des forces mondiales de l'époque. Les *Raftsmen*

du XIX^e siècle, héros nationaux, ont profondément marqué l'histoire de la Région de la capitale nationale qui est le berceau en Amérique du nord du *Wood Rush*, endogène à la révolution industrielle du Canada. On trouve chez nous d'authentiques passionnés qui savent construire et naviguer ces radeaux de 40 tonnes !

Par exemple, en 2000, une vingtaine de cageux modernes ont navigué pendant 35 jours une cage, le *Columbo II*, jusqu'à Québec. Ce radeau flottant en bois n'est ni le premier ni le dernier. Tous s'inscrivent dans une tradition artisanale ainsi que dans le contexte des formes historiques de mobilité. En reconnaissant leur existence, c'est une incitation à continuer cette tradition, la garder vivante et donc à montrer aux générations futures le rôle que ce commerce a joué dans la vie économique le long de nos rivières. Ce sont ces traditions et rites vivants qui donnent un sentiment d'identité et de continuité à une communauté qui les pratique.

La Ville et la région gagneraient à affecter davantage de ressources à la définition de ce riche patrimoine qui englobe un ensemble de connaissances et de savoir-faire spécifiques aux cageux (comme cager des billots, sculpter des rames, naviguer ce mastodonte). Notre organisme a signalé en juillet 2018¹⁷ aux SACL, RAGO, CQPV et MCCQ - Direction régionale, l'existence de ce patrimoine vivant qui a la capacité d'offrir une expérience authentique sur une cage pour goûter, enfin!, à ce sentiment de fierté et de continuité de nos communautés outaouaises. Mais le paradis culturel ne semble pas pour aujourd'hui, aucun n'a porté attention à cette manne aux trésors.

Rappelons que l'identification qui s'effectue d'abord à l'échelle municipale, porte un poids symbolique fort, car elle rend possibles des idées de projets structurants pour nos milieux de traditions vivantes tout en cherchant à développer nos atouts touristiques. Les savoirs et les pratiques locales, ainsi valorisés, permettent de placer le citoyen au cœur de notre identité culturelle et de notre fierté collective. Mieux connu, il deviendra un levier pour dynamiser notre région et redonner un sens à notre histoire. **Soyons culturellement vivants et partageons la richesse de notre héritage !**



Rivière des Outaouais



4 LE PPU DOIT TRAITER DE L'ENJEU PATRIMONIAL



« Loin d'être statique, le concept de patrimoine évolue au fil du temps, au gré des changements sociétaux. Il est le reflet de l'attachement d'une communauté à son héritage, à son territoire, à sa culture et à son identité. Sa façon de voir et faire vivre le patrimoine, d'interagir avec lui et de se l'approprier est en perpétuel mouvement. » (voir le *Schéma*, chap. 6, p. 104, § 407)

L'ENSEMBLE INDUSTRIEL E.B. EDDY

Lié étroitement aux ressources archéologiques, le patrimoine bâti inventorié et classé de la E.B. Eddy, est un élément *sui generis* extrêmement riche de la région et un fleuron des châteaux industriels du XIX^e siècle au Canada.

Le cœur de notre centre-ville dépend de votre intervention vigoureuse au PPU sur le plan de la mise en valeur et la sauvegarde de ce joyau architectural. C'est une chance à ne pas gâcher puisque Gatineau ne possède pas d'antécédents suffisants en termes de conversion durable et de mise en valeur de son patrimoine. Le PPU est un outil de gestion pour préserver le patrimoine.

Rappelons que le classement de cet ensemble industriel est associé à un statut juridique réservé aux monuments historiques ayant une grande valeur, une authenticité fondée et une portée nationale. **La patrimonialisation qui remonte à 2001 reflète aussi la valeur que leur accorde la population et sa volonté d'en assurer la pérennité.**

Voici les attributs historiques et architecturaux de la E.B. Eddy — expertisés dans trois études commanditées (1999, 2010 et 2011)¹⁸ et enrichis dans une revue spécialisée en patrimoine industriel (2011)¹⁹:

- 1. REMARQUABLES**, pour leur architecture d'influence Second Empire — un style architectural qui crée un effet de grandeur et de prestige. Cette architecture qu'on reconnaît facilement avec son toit mansardé nous rappelle l'élégance de la France et les aspirations de la société canadienne du XIX^e siècle qui souhaitait se faire une place sur la scène internationale.
- 2. DISTINCTIFS**, ces bâtiments industriels sont en pierre, un matériau noble qui contraste avec l'usage habituel de la brique dans les sites industriels en occident.
- 3. SYMBOLIQUES**, pour s'élever sur le lieu même de fondation de Hull (Gatineau) où Philemon Wright dès 1800 érige forge, moulin, tannerie, tonnellerie, scierie, cimenterie et taverne-magasin.
- 4. EMBLÉMATIQUES**, pour leur valeur nationale à l'échelle du Québec et du Canada, témoins de deux cents ans de progrès industriel, de stratégies d'innovation révolutionnaire (glissoir à cage-radeaux des Wright, les brevets de la E.B. Eddy) et de l'émancipation sociale (syndicalisation, participation des femmes).
- 5. LUMINEUX**, en ce que la E.B. Eddy est parmi les plus grands producteurs d'allumettes de sûreté dans tout l'Empire britannique.

6. **SIGNIFICATIFS**, pour être le point de départ de l'Outaouais industriel avec le commerce canado-britannique du bois carré et berceau de l'industrie forestière (*Wood Rush*) en Amérique du Nord.

7. **DOMINANTS**, pour avoir été un grand centre industriel de la fin du XIX^e siècle et un des plus importants employeurs et fabricants de produits en bois du secteur des chutes Chaudière.

- Puissante papetière : Réalisation sur les lieux de l'ensemble des étapes de la fabrication du papier.
- Grande qualité industrielle : Point d'arrivée de matières premières par l'eau, présences de centrales électriques, réseau de routes et chemins de fer.
- Industrie pionnière, une des plus productives au monde : Utilisation successive des énergies hydrauliques, à vapeur et électriques. Un des premiers utilisateurs d'électricité pour fabriquer du papier à partir de la pâte chimique vers 1889.

Notre patrimoine industriel par sa grande homogénéité est chez nous, une question d'identité régionale. Nous sommes à un point tournant, l'actuel PPU s'inscrit au travers du prisme d'un effacement progressif de nos paysages industriels anciens et hérités. Nous avons le choix de respecter notre histoire, ou de l'effacer. À la lumière du *Schéma*, nous croyons que le PPU doit forcément contribuer à mettre en valeur la E.B. Eddy qui a une importance historique particulière. C'est un repère patrimonial bien identifié et localisé au sein du tissu industrialo-urbain.

Selon les critères élaborés dans la Charte mondiale de Nizhny Tagil pour la conservation du patrimoine industriel (2003)²⁰, les nouvelles utilisations doivent respecter et maintenir les modes originaux de circulation et d'activités, et devraient être compatibles dans la mesure du possible avec l'utilisation originale ou principale. C'est pourquoi nous recommandons d'y implanter un musée spécialisé, le M.F.N.P.W. en l'occurrence, comme important moyen de protection et d'interprétation de notre patrimoine industriel, en le reliant aux réseaux de la recherche, de l'éducation et de l'environnement.



« On distingue un riche patrimoine industriel et ouvrier témoin des activités liées à l'exploitation forestière et hydraulique de la région. » (voir le *Schéma*, chap. 6, p. 104, § 414)



« La Ville doit miser sur la réhabilitation et la requalification des composantes patrimoniales pour régénérer le tissu urbain. Il est primordial de tenir compte des paysages, de l'archéologie et de l'occupation des sites visés par des projets de développement, et ce, même à l'extérieur des zones de protection. » (voir le *Schéma*, chap. 6, p. 108, § 435)



« Les élus et les employés municipaux doivent disposer des connaissances et des outils nécessaires pour parfaire leurs connaissances relatives au patrimoine gatinois afin de se l'approprier et le gérer adéquatement. Une formation adéquate du personnel municipal est donc stratégique. De plus, il est essentiel d'encourager le partage des connaissances entre la Ville et les organismes voués au patrimoine. » (voir le *Schéma*, chap. 6, p. 109, § 449)

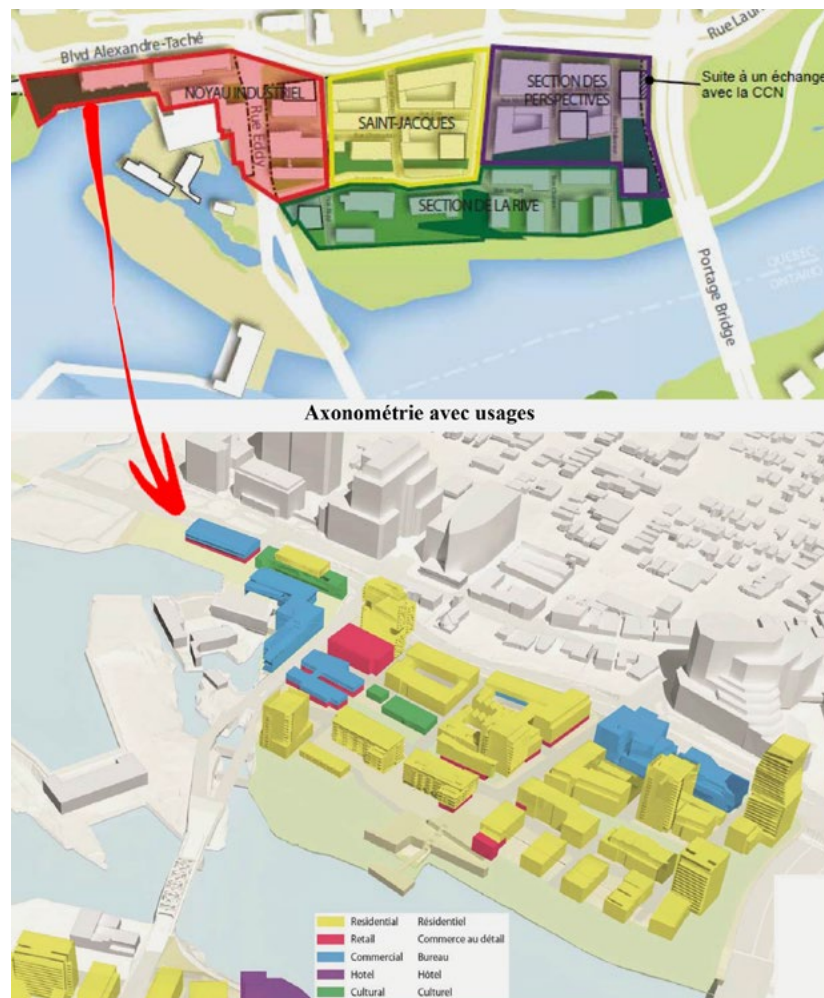
La conservation de ce site industriel nécessite une connaissance approfondie des finalités et des différents processus industriels qui s'y sont déroulés. Les procédés industriels (ex. glissoir à cages, estacade de pitounes, pâtes et papier, tour de lessivage de la E.B. Eddy) confèrent une patine qui fait partie intégrante de l'intégrité et de l'intérêt du site. Ainsi, les compétences humaines impliquées dans les nombreux processus industriels anciens ou obsolètes sont un élément essentiel de la ressource dont la perte peut être irremplaçable. Elles doivent être soigneusement documentées et transmises aux jeunes générations, autrement dit, il s'agit de pérenniser notre patrimoine immatériel.

Dans la régénération urbaine d'une ville industrielle, la création de nouveaux paysages urbains devient évocatrice de sens lorsqu'on juxtapose, sans mettre en conflit, les éléments du patrimoine industriel et la transformation des bâtiments industriels pour continuer à les utiliser.

Comme partie intégrante d'une planification de patrimoine réussie pour les générations à venir, **dès 2009 le PPU de Gatineau a identifié le site de la E.B. Eddy — après la cessation des activités industrielles par la Domptar (2008) — comme un secteur particulier d'aménagement et de développement pour « la création d'un pôle public à dominante muséologique ».**

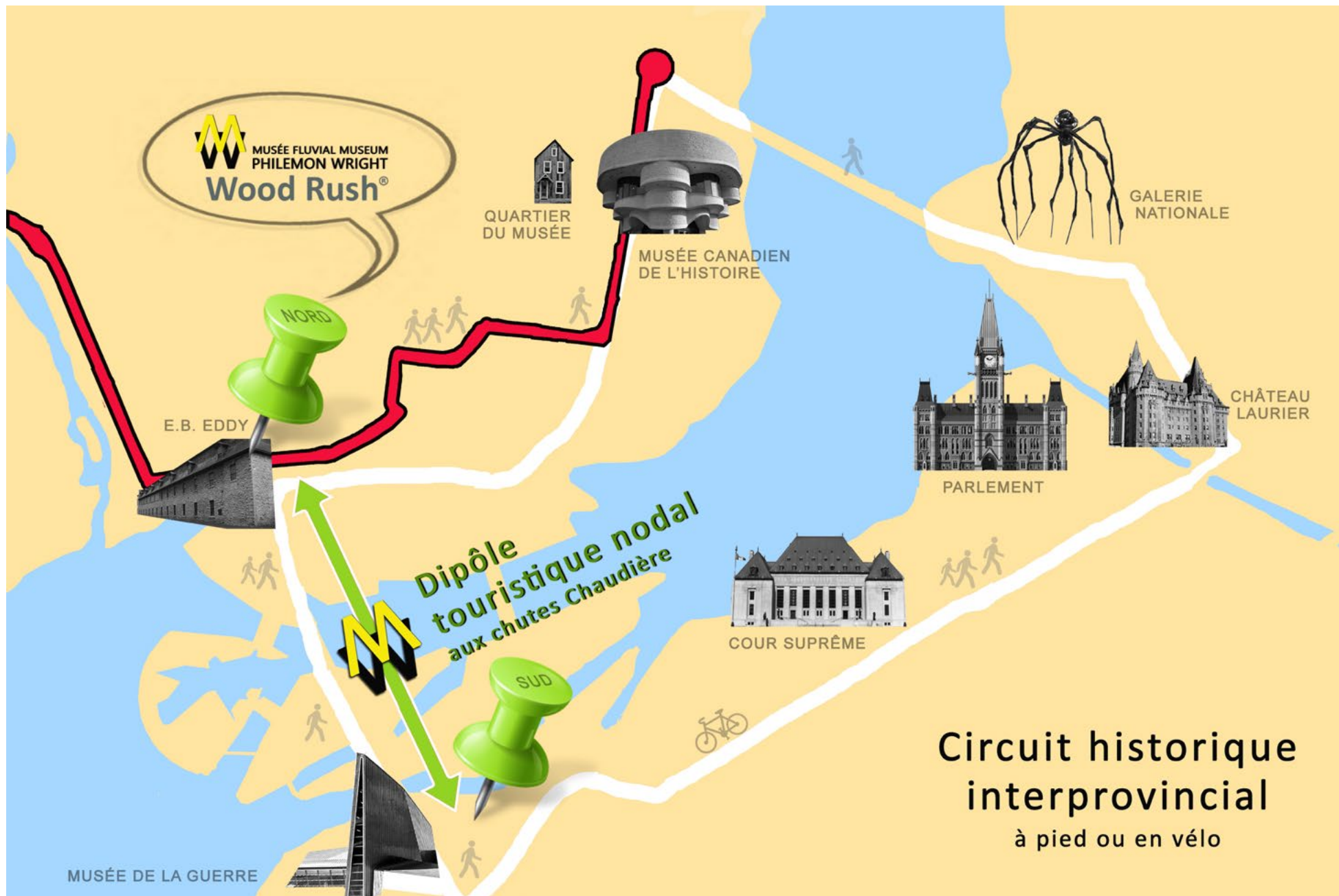
On affirme sans équivoque que le site revêt une « importance d'exception en terme historique, économique et culturel pour la région » (R-500-25-2014) en tant que berceau de l'industrialisation canadienne et fondation de l'industrie forestière en Amérique du Nord. Sa localisation est « stratégique à l'entrée du centre-ville de Gatineau et au coeur de la région de la capitale nationale »²¹.

Le 5 janvier 2015, le conseil municipal de Gatineau adopte le règlement R-500-25-2014 visant à réviser le concept d'aménagement pour les terrains du site Domtar de manière à y concrétiser une nouvelle vision de développement et d'aménagement (projet Zibi). La vision du PPU Centre-ville adopté en 2009 fait alors l'objet d'une



importance modification — **sans la recommandation du CACLP** — en retirant le pôle public à dominante muséologique et la mise en valeur des chutes Chaudière. Les pages 4-43 à 4-45 du PPU de 2015 font état des orientations d'aménagement dans le Noyau industriel. **Pour l'avenir des bâtiments classés de la E.B. Eddy, fort heureusement, tout reste à faire et rien n'est joué.**





Tout en tenant compte des niveaux variables de décontamination, on mérite mieux qu'un amalgame de bureaux commerciaux, de résidences privées, le tout saupoudré d'un peu de culture pour que ça paraisse bien sur papier. La réalité c'est qu'il n'y a pas une seule petite OSBL culturelle qui saura se payer un loyer avoisinant les 24 \$ à 30 \$ / pi², en plus des dépenses d'exploitation qui sont d'environ 15 \$ à 20 \$ / pi².

Il serait parfaitement incongru de reconduire ces aspects du PPU de 2015 qui sont assurément incompatibles avec la gestion responsable de ces monuments historiques. Relevons d'abord plusieurs faits nouveaux qui sont survenus depuis l'adoption du projet Zibi :

1. La découverte de vestiges structurels de la taverne de Philemon Wright situés dans l'empreinte du bâtiment n°3 de la E.B. Eddy. Ces vestiges seraient les plus anciennes de la colonisation du canton de Hull. **Des travaux devront être effectués pour gérer prioritairement cette ressource archéologique**²².
2. La préparation minutieuse du projet du M.F.N.P.W. en conformité avec les recommandations de la CLMHC. Plus de 500 citoyens se sont mobilisés autour de ce projet national qui implique la réaffectation des 120 000 pi² de la E.B. Eddy en pôle muséal.
3. La substance du boulevard de la Confédération qui se transforme avec le déplacement envisagé de la Galerie Montcalm dans le cadre du projet coopératif municipal (avec la participation du FARR) sur les *Ateliers d'artistes du Ruisseau* qui centralisera le tout sur la rue Morin, ainsi que la collection permanente de la Ville.
4. L'intervention hâtive de la ministre d'État à la Culture est attendue pour **imposer à la E.B. Eddy un plan de conservation** qui est obligatoire en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*, car ce monument historique a été classé à compter du 19 octobre 2012. Jamais mis en oeuvre par le bureau régional du MCCQ, le document d'orientations de juillet 2014 concernant la restauration des édifices E.B. Eddy est suranné en plus d'être insuffisant²³.

Les édifices historiques, qui ont appartenu à E.B. Eddy, se situent sur un emplacement stratégique, dont le potentiel à multiniveaux est énorme. Cet espace doit être bien réfléchi. Située dans le corridor touristique interprovincial qui entoure les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, la E.B. Eddy constitue à la fois le diamant identitaire de Gatineau, l'arche culturelle québécoise manquante aux chutes Chaudière, en plus d'incarner la porte d'entrée du Québec.

Observons que les édifices de la E.B. Eddy forment une longue enfilade sur le boulevard Alexandre-Taché qui sont vus comme un seul bloc de deux étages. **Nous signalons que le nouveau PPU, comme présenté lors de la consultation du 28 avril, participe à démembrer l'esprit du lieu par le découpage des usages dominant selon les édifices ce qui a pour effet équivoque de morceler artificiellement en plusieurs espaces ce corps qui constitue un seul lieu-dit.** Dans le langage populaire, on parle d'ailleurs de « LA » E.B. Eddy pour désigner tout le complexe industriel qui déjà réunissait une vingtaine de bâtiments avec ses axes de circulation. La mise à l'oubli de cet héritage industriel est exacerbée par la dégradation omnipotente et les démolitions planifiées dans cet ancien parc industriel situé à l'est et l'ouest de la rue Eddy. Il est donc important de traiter ces lieux identitaires de façon à préserver une cohérence pour renforcer la mémoire collective et le lien d'attachement au lieu.

La recomposition des territoires, leur reconversion et, en particulier, le renouveau urbain sont des notions largement développées depuis plus de 20 ans, notamment en géographie urbaine. Dans ce mouvement, la place du patrimoine est croissante. En effet, négligé dans les années de rénovation urbaine brutale (années 1950 à 1970), il s'est imposé assez rapidement dans les cœurs urbains tant il est devenu évident que les éléments du passé, au-delà de leur intérêt intrinsèque, sont aussi des éléments essentiels de l'identité des habitants d'un lieu et, à ce titre, ne peuvent plus être balayés brutalement. Plus généralement, **« la préservation du passé, d'un patrimoine héritage des générations précédentes est aussi, dans le contexte de la mondialisation, un réflexe identitaire de protection face à une uniformité grandissante. »**²⁴

Dans un quartier industriel, dans une ville-usine, dans une vallée ou un bassin industriel — **l'usine même fermée fait partie de cette identité, surtout lorsque le territoire s'est construit autour d'elle, comme à Gatineau. La protection et la mise en valeur de la E.B. Eddy deviennent donc incontournables.** La richesse de notre patrimoine forestier à la fois social, historique et naturel réclame une approche de mise en valeur globale auprès du grand public. Nous maintenons que le cœur de cette vision doit être constitué d'un espace muséal national, le M.F.N.P.W., qui aura l'avantage de mettre en évidence les articulations entre les diverses dimensions de ce patrimoine, mais aura aussi pour effet de lier ce dernier avec des préoccupations contemporaines telles la raréfaction du pin blanc découlant du *Wood Rush*, l'équilibre des écosystèmes naturels et les points de bascules climatiques.

A.B.C. Stratégies vise, avec le plus d'efficacité possible, à renouveler notre regard collectif sur notre passé. **Nous sommes convaincus que le patrimoine culturel, en plus de s'inventer au présent, est un bien commun pour notre avenir qui doit être appréhendé, défendu et valorisé comme un facteur de transversalité et de communication entre les individus, les groupes sociaux et les communautés des deux côtés de notre majestueuse rivière des Outaouais. Redisons-le : pour le patrimoine immatériel comme pour le patrimoine matériel, c'est souvent la conscience que des éléments de notre culture disparaissent qui permet de déterminer ce qui est patrimonial.** Pendant longtemps, on n'a pas considéré les éléments immatériels de notre patrimoine, parce qu'ils n'étaient pas identifiés comme tels.

Par exemple, il existe une multitude d'éléments du folklore relié aux cageux de l'Outaouais que l'on pourrait inventorier, et qui ont le mérite d'exister aujourd'hui parce qu'ils ont circulé dans les territoires, du Témiscamingue à Québec, de génération en génération, jusqu'à maintenant. Imaginons la richesse inestimable de ce sujet polysémique qui pourrait faire l'objet d'approfondissements au sein du M.F.N.P.W. en reliant les éléments dispersés !

LES PAYSAGES HUMANISÉS FORMALISÉS : TOPONYME, SITE ET ÉVÉNEMENT HISTORIQUES



« Le patrimoine naturel et paysager comprend les paysages humanisés des milieux ruraux et urbanisés, les formes urbaines, les parcs, cimetières et jardins, les vues. » (voir le *Schéma*, chap. 6, p. 105, § 417)

Notre patrimoine, c'est un cadeau du passé. C'est l'expérience humaine qui transforme un espace géographique en un lieu. Il s'ensuit que le souvenir de l'utilisation d'un lieu particulier ou d'une activité qui s'y est déroulée est essentiel pour maintenir le caractère du lieu.

Le paysage est une forme sculpturale anonyme déjà façonnée par l'action humaine, jamais achevée et constamment ajoutée, et la relation entre les personnes et lui, est une dialectique et un processus en évolution constante. Les paysages sont vécus dans la pratique, dans les activités de la vie plutôt que de simplement fournir une toile de fond à l'action humaine. On génère d'un paysage naturel, un paysage humanisé en reliant les caractéristiques topographiques, les arbres, les rochers, les rivières, les oiseaux et les animaux à **des modèles d'intentionnalité humaine**. Les lieux importants se cristallisent par la production et la reconnaissance de significations transmises au fil des générations ²⁵.

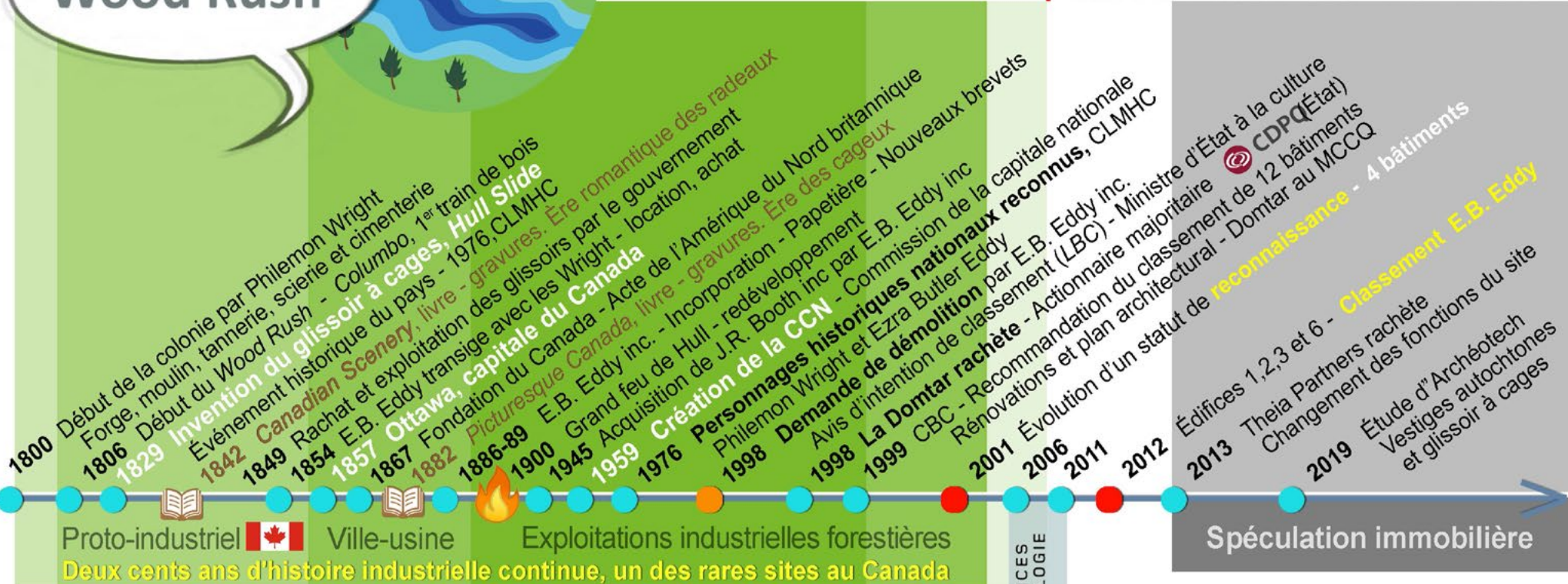
Ainsi, plusieurs toponymes, sites historiques ou événements historiques — déjà formellement reconnus au pays et associés à notre trame urbaine gatinoise — signalent des jalons historiques.

Présence des Premières Nations

Reconnaissance des Portages de la Chaudière - 1976, CLMHC
Ressources archéologiques riches.

L'Outaouais est le berceau du
Wood Rush®

2008 : Cessation des activités industrielles

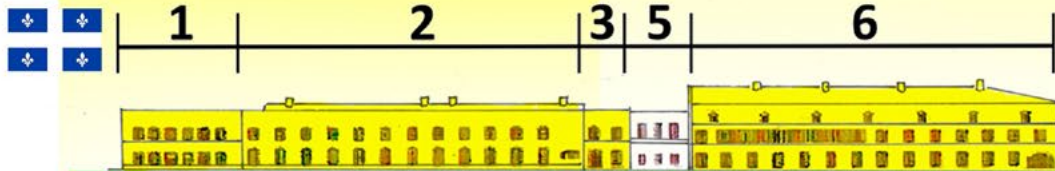


Ère des cageux 1806 - 1908

En 1860, la vallée compte 13000 cageux.
C'est la force économique du Canada.

et suivra les draveurs.

Scieries. Usine de pâtes et papier.
E.B. Eddy c'est :
1871, 700 employés
1923, 2500 employés.



Diamant identitaire architectural
E.B. Eddy au cœur du centre-ville gatinois

Ville de Gatineau
Fusion municipale

MUSÉE DES SCIENCES
ET DE LA TECHNOLOGIE
DU CANADA



5 ans d'efforts par Gatineau pour attirer le MSTC
sur le site de la E.B. Eddy (pôle muséologique - PPU).
Refus du gouvernement de Stephen Harper

URGENT

Plan de conservation
Sauvetage des édifices
de la E.B. Eddy

Protection
des ressources
archéologiques

Ils devraient logiquement se retrouver de façon tangible dans nos paramètres de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Nous souhaitons donc porter à votre attention certaines de ces anomalies qui pourraient avec un peu d'imagination être corrigées afin de rendre visibles ces mentifacts reliés à notre patrimoine :

- **Site historique du 1^{er} Portage de la Chaudière** : Décision du 21 mai 1927 de la CLMHC, Parcs Canada ²⁶.
- **Site historique du 2^e Portage de la Chaudière** : Décision du 8 juin 1954 de la CLMHC, Parcs Canada ²⁷.
- **L'île Philemon** : De 800 m de longueur, l'île Philemon, à peine détachée de la terre ferme, est située au pied de la chute des Chaudières, entre le lit étroit de la rivière des Outaouais et le canal anciennement aménagé en 1829 comme glissoir à cages pour le bois carré par la famille Wright. Cette désignation rappelle le fondateur du premier noyau colonial en Outaouais, Philemon Wright (1760-1839). Décision du 5 décembre 1968 de la CTQ, relayée par la CTC à RNC. Latitude / Longitude (DMS) 45° 25' 24" N, 75° 43' 1" W. Lien URL : <http://www4.rncan.gc.ca/recherche-de-noms-de-lieux/unique/EHQAN>
- **Premier glissoir à cages** (événement historique) : Décision du 15 juin 1976 de la CLMHC, Parcs Canada ²⁸.
- **Trou du Diable** : Décision du 5 novembre 1981 de la CTQ, relayée par la CTC à RNC. Latitude - Longitude (DMS) 45° 25' 18" N, 75° 43' 37" W. Lien URL : <http://www4.rncan.gc.ca/recherche-de-noms-de-lieux/unique/EJTQE>
- **Petits rapides des Chaudières** : Décision du 5 décembre 1968 de la CTQ , relayée par la CTC à RNC. Latitude - Longitude (DMS) 45° 24' 52" N, 75° 44' 35" W. Lien URL : <http://www4.rncan.gc.ca/recherche-de-noms-de-lieux/unique/EFWNX>
- **Place de l'île-Philemon** : Sur l'île Philemon est un lieu-dit « Place de l'île-Philemon » qui se niche au coeur de l'ensemble industriel

de la E.B. Eddy. Décision du 13 mai 2016 de la CTQ, relayée par la CTC à RNC. Latitude / Longitude (DMS) 45° 25' 25" N, 75° 43' 07" W. Lien URL : <https://bit.ly/2VWCDeT>



Pour connaître le paysage du site des chutes Chaudière, il faut chercher à savoir comment les humains s'y sont adaptés. Aujourd'hui, une grande partie des chutes Chaudière et des rapides qui y mènent est retenue et réduite au silence derrière un barrage hydroélectrique du début du XX^e siècle. Ce n'est qu'au printemps, lorsque le volume d'eau fortement accru oblige à ouvrir les vannes du barrage, que nous avons un aperçu saisonnier de l'ancienne puissance et de la gloire de cette merveille naturelle.

Le tandem d'archéologues Pilon-Boswell ²⁹ aide la visualisation sensible de cet espace :

« Un voyageur descendant la rivière des Outaouais et s'approchant des villes de Gatineau et d'Ottawa remarquera facilement les pentes rocheuses et faiblement boisées des collines de la Gatineau le long du côté nord de la rivière et la plaine relativement basse au sud, où des

formations rocheuses plus jeunes sont occasionnellement observées, mais plus souvent couvertes d'un manteau de dérive glaciaire et de dépôts marins et fluviaux postglaciaires. Cependant, juste après le passage des chutes Chaudière, fortement diminuées et réduites par un barrage hydroélectrique construit au début du XX^e siècle, le paysage semble s'inverser ; des falaises calcaires déchiquetées et abruptes se trouvent maintenant sur la rive sud de la rivière des Outaouais (les bâtiments du Parlement canadien sont perchés dessus) et le sable et le limon déposés par l'eau forment une large bande sur la rive nord où se trouve maintenant le Musée canadien de l'histoire. Les collines précambriennes de la Gatineau se profilent au loin, mais à mesure que l'on continue en aval, elles disparaissent rapidement de la vue. »

La vallée de l'Outaouais, et spécialement le centre-ville de Gatineau (secteur Hull), ont été des témoins privilégiés des débuts de l'ère industrielle du Canada. Les centrales électriques, les bâtiments et autres équipements typiques des technologies qui ont permis le développement de l'industrie forestière aux abords des chutes Chaudière, sont aujourd'hui affectées par la vague de « désindustrialisation » et par les mutations technologiques de l'économie du savoir. **Ce patrimoine est soumis, par l'échelle des composantes, à des contraintes particulières, mais son potentiel d'interprétation et les valeurs qui s'y incarnent ne sauraient être ignorés.**

Par conséquent, avec le nouveau *Conseil local du patrimoine*, la Ville a la capacité d'être créative pour promouvoir dans notre géographie urbaine, des paysages humanisés déjà formalisés nationalement par quatre toponymes, deux sites historiques et un événement historique reconnu au pays.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, nous recommandons spécifiquement de prévoir un paysage culturel pour mettre en valeur la Place de l'Île-Philemon, toponyme canadien qui se trouve au point de jonction de trois quartiers naissants du projet Zibi : *Noyau industriel, Saint-Jacques, Section de la Rive.*

PROTÉGER NOTRE RESSOURCE ARCHÉOLOGIQUE



« Outre l'héritage architectural, les objets anciens et les témoignages visibles d'événements historiques, le patrimoine englobe les traces archéologiques de l'activité humaine, les paysages reconnus ou façonnés par les occupants du territoire, les traditions et les multiples manifestations tangibles ou intangibles de la culture. Cet héritage mérite d'être sauvegardé et valorisé » (voir le *Schéma*, chap. 6, p. 104, § 411)

Le milieu patrimonial³⁰ est aussi préoccupé par les indices probants relevés par M. Rick Henderson, historien-auteur du livre *Walking in the Footsteps of Philemon Wright*, sur l'existence de vestiges structurels significatifs de la taverne de Philemon Wright³¹ dans l'empreinte de l'édifice n°3 de l'ensemble industriel d'E.B. Eddy.

Les réponses obtenues à ce jour du promoteur ne sont pas satisfaisantes. En raison de l'inertie du MCCQ — Direction régionale (07), nous sommes loin d'être rassurés du sort ultime de ces vestiges sachant que des lignes de transport d'énergie hydro-électrique annoncées, ou autres servitudes publiques, peuvent altérer de façon irréversible cette zone sensible, bel et bien classée, rappelons-le ! L'heure est grave, car les vestiges de la taverne Wright seraient les plus anciennes de la colonisation (canton de Hull) reliée à la vallée de l'Outaouais ; pensons aux remparts de la Citadelle de Québec, personne n'oserait y toucher. Alors en quoi est-ce différent chez nous ? Nous sonnons fortement l'alarme, car les irrégularités se multiplient à vitesse grand V à tous les niveaux de la gouvernance tant au municipal qu'au provincial, et de leur administration.

Sur un autre volet qui est tout aussi important, le promoteur immobilier est invité régulièrement depuis quelques années à travailler en collaboration avec le milieu patrimonial pour protéger et mettre en valeur le premier glissoir à cages du Canada³², nommé *Hull Slide*, qui se situe sur leur terrain. Nous avons hâte qu'on prenne conscience de cet atout inestimable avant que les pics et les pelles massacrent les vestiges de l'impressionnant glissoir. Lorsqu'en janvier 2016 le conseil municipal approuvait les conditions du développement du projet résidentiel Zibi, le projet devait permettre de préserver et de rehausser les caractéristiques patrimoniales, industrielles et transhistoriques du site du quartier des chutes Chaudière.



Bibliothèque et Archives Canada

Nous souhaitons sensibiliser la Ville, mais aussi le MCCQ — Direction régionale (07) sur l'existence potentielle, mais réelle, de vestiges du glissoir à cages, la *Hull Slide*. **Nous ne comprenons pas comment on peut oser en toute impunité altérer, remblayer et même asphalté sauvagement cette zone sensible d'archéologie industrielle** — un corridor étroit de 8 m sur 800 m — **alors que la Loi sur le patrimoine culturel protège ce type de vestiges.**

En 1976, le gouvernement canadien a désigné la *Hull Slide* comme une « grande innovation technique de 1829 ». En fait, avant l'invention du glissoir à cages, les radeaux étaient souvent dans l'incapacité d'atteindre la ville de Québec à temps pour expédier le bois la même année vers l'Angleterre. Ce large canal de contournement « révolutionnaire » permettait le passage d'un radeau entier de bois équarri (7,3 m X 18 m), diminuant les délais onéreux tout en facilitant le travail périlleux des *Raftsmen*. Les chutes Chaudière sont un lieu particulièrement redoutable en raison de la force du courant. Plus de 15,500 radeaux (poids moyen de 40 tonnes/radeau) auraient transité par ces glissoirs, rien qu'en 1852. Chez nous, les *Raftsmen* nous ont laissé que trop peu de traces de leur passage.

L'ère des cageux est endogène à la révolution industrielle canadienne. Au XIX^e, plusieurs glissoirs sont aménagés à grands frais, la *Hull Slide* demeure néanmoins le grand prototype de tous ceux qui suivront : aux rapides des Chats en 1832, côté sud des chutes Chaudière en 1836 (Buchanan Slide), à Portage-du-Fort vers 1838, aux chutes Calumet en 1843, aux rapides-des-Joachims en 1843. Le gouvernement nationalisera à partir de 1840 tous ces équipements pour favoriser l'expansion de l'industrie forestière sachant qu'il en tire des revenus substantiels. **On y est, la caractérisation de notre patrimoine archéologique industriel doit donc reposer sur une image globale de l'industrialisation et de ses vestiges.**

Le site des chutes Chaudière, lié à la naissance de la capitale du pays, se révèle être « un microcosme d'importants marqueurs de l'histoire du Canada ». Il a été un lieu d'entraide collective.



Aujourd'hui symbolisant un pont entre les cultures francophones et anglophones, alors qu'hier, considérées comme un lieu hautement spirituel par les autochtones, il n'est pas étonnant que la CCN intègre les chutes Chaudière dans un secteur désigné « cœur de la capitale ». Le centre-ville de Gatineau est un important point d'entrée au Québec et, en 2012, le gouvernement provincial reconnaît l'Outaouais comme « **Porte d'entrée du Québec** ». **Cette désignation gagne du sens lorsqu'on prend conscience que c'est ici que les Raftsmen et les draveurs, ont ouvert la voie à un Québec moderne et industrialisé.** Les Chaudières furent témoin des trois grands stades de l'évolution de l'exploitation forestière : le bois équarri, le bois de sciage, les pâtes et papiers.

Nous interpellons les élus pour adopter un PPU non nuisible à notre ressource archéologique. Elle est non renouvelable.

Conformément à son *Schéma*, la Ville doit saisir l'occasion pour adapter son PPU Centre-ville aux **statuts juridiques qui affectent à perpétuité les deux sites historiques canadiens — les deux portages successifs à la hauteur des chutes Chaudière — mais aussi à la plus haute classification patrimoniale assignée aux Édifices n^{os} 1,2,3 et 6 de la E.B. Eddy.** En raison des activités industrielles intensives qui s'y sont déroulées sur deux siècles alors qu'on avait besoin de ces emplois, certains usages ont été jusqu'ici tolérés. Les lots au cadastre officiel du Québec 1.620.648, 1.620.649, 1.620.450 ont cessé en 2008 d'être utilisés à des fins industrielles et les droits acquis entièrement épuisés. **Les nouveaux usages des bâtiments classés doivent dorénavant permettre de façon ostensible de protéger et de favoriser l'interprétation et la mise en valeur de la ressource patrimoniale et archéologique.** C'est pourquoi nous recommandons de réintégrer au plan d'aménagement la vocation antérieure du pôle public à dominante muséologique à la E.B. Eddy. Le futur musée pourra adapter sa programmation selon l'état des recherches archéologiques sur le terrain et donc, intégrer de l'archéomuséologie sur le site. Pensons aux legs pour les générations futures, travaillons ensemble pour faire mieux !

PATRIMOINE INDUSTRIEL ET ARCHÉOLOGIE INDUSTRIELLE EN DÉTRESSE

Nous sommes extrêmement inquiets de l'état d'abandon avancé de la colonne industrielle d'E.B. Eddy qui longe le boulevard Alexandre-Taché. Le quotidien *Le Droit* a titré le 31 décembre 2019 *Une poutre de six mètres menaçait de tomber sur le boulevard Alexandre-Taché* et a entraîné la fermeture de l'artère urbaine. **Laissez les bâtiments pourrir debout revient à faire indirectement — ce qui n'est pas légal de faire directement soit une demande de démolition.**

Une situation comparable s'est déjà présentée dans la province. C'est le cas du Canadian, Car and Foundry Company, un leader mondial dans la production de pièces coulées en acier, fondé à Lachine en 1909.



L'immeuble de cet ancien château industriel a été ruiné en raison du manque de précision de la restauration. Aujourd'hui, une sombre fiche au *Répertoire culturel du Québec*³³ ne peut que nous rappeler la gestion sinistre de ce joyau industriel québécois qui a produit massivement des avions de combat, des obus, des wagons de train et de tramway.

À la E.B. Eddy, alors que les litanies locales s'élèvent concernant le manque d'entretien des propriétaires successifs, la dégradation funeste des bâtiments et le développement du secteur immédiat qui affecte ce patrimoine industriel, on comprend aussi qu'il faut agir. Plusieurs outils réglementaires (amendes, injonction, expropriation) nous sont collectivement disponibles pour convertir les propriétaires qui ont des obligations de protection, d'entretien et de sauvegarde à long terme de ces immeubles patrimonialisés. Le quotidien *Le Droit* du 2 décembre 2013 souligne que pour l'actuel propriétaire « la conservation de ces immeubles au passé important est une priorité pour son entreprise », mais force est de constater 7 ans plus tard que le bilan de santé desdits immeubles s'est dangereusement détérioré.

Pourquoi faire plus quand le chef d'escadrille a déserté les lieux du combat ? Le MCCQ — Direction régionale (07) se discrédite en n'ayant pas agi concrètement, efficacement et promptement pour empêcher le dépérissement à vue d'oeil des immeubles de la E.B. Eddy. Vingt ans d'inaction, soit 7 300 jours, qui se convertissent en menace directe contribuant à la disparition du parc bâti industriel patrimonial de la E.B. Eddy, de l'ensemble des vestiges de l'ancien glissoir de Hull et de la taverne Wright. C'est donc dans l'indifférence totale du bureau régional du MCCQ que **la colonne industrielle de 120 000 pi² se dégrade au vu et au su de tous, comme un décor de mauvais film, en plein cœur du centre-ville de Gatineau.**

Parmi les dérapages innombrables de gestion de MCCQ — Direction régionale (07), rien n'a été fait pour s'assurer de reconduire de facto l'entente commerciale sous seing privée (Kruger-Zibi) pour le chauffage des édifices. Alors que nos hivers sont toujours aussi impitoyables, c'est une solution de rechange lacunaire et pingre qui se perpétue depuis plusieurs années ruinant les conditions de préservation déjà infinitésimales des bâtiments.

Un fonctionnaire du bureau régional ministériel s'est aventuré à dire récemment que son devoir se limitait à maintenir les bâtiments de la E.B. Eddy à leur sort de 2012. **C'est bien mal connaître les intentions du législateur qui ne figent pas la sauvegarde dans le temps.**

La Loi sur le patrimoine culturel du Québec voit au respect immuable de la protection de monuments historiques classés en s'assurant de contrer les menaces. On doit préserver leur valeur patrimoniale, un point c'est tout.

Il y a aussi cet autre élément majeur qui prend part à la rétrogression de l'affaire : ce bureau ministériel régional applique la consigne de ne pas réclamer un plan de conservation pour la E.B. Eddy invoquant qu'il est optionnel pour les monuments historiques classés avant le 19 octobre 2012. Or, il s'avère que la E.B. Eddy a été classée à compter du 19 octobre 2012 et dans ce cas, la *Loi sur le patrimoine culturel* stipule que le plan de conservation est obligatoire ³⁴.

Triste bilan, l'organisme A.B.C Stratégies est forcé de reconnaître l'appétence du bureau régional à s'éloigner de sa mission qui est de «contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle régionale». Ce dernier s'exécute en bon soldat pour amputer aveuglément depuis deux générations les investissements culturels pourtant obligés dans la région 07 — vraisemblablement pour favoriser d'autres agglomérations. Mis à l'écart du reste du Québec, l'Outaouais reçoit du gouvernement du Québec le plus bas taux provincial de 1.79 \$ per capita en culture, rehaussé récemment à 2,52 \$, contre une moyenne de 28.95 \$. On comprend mieux l'attrition naturelle des postes d'agents culturels dédiés à valoriser notre territoire et donc, globalement cela affecte le niveau d'influence, le degré de compétences et la diversité de point de vue — même au sein de l'appareil municipal et encore plus, au MCCQ — Direction régionale.

La ministre d'État à la Culture a tous les pouvoirs pour faire exécuter la Loi : nous lui demandons affablement d'établir un plan de conservation pour la E.B. Eddy reconnue en 2001 et classée dès le 19 octobre 2012. Nous sommes d'opinion qu'il est urgent de passer à une vitesse supérieure dans l'intérêt premier de la E.B. Eddy et des citoyens. Il faut activer sans retard ce protocole de conservation avec un plan de travail rigoureux relié à des objectifs S.M.A.R.T. : spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels.



« Le patrimoine bâti constitue l'une des composantes les plus visibles de l'héritage collectif des Gatinois. Il regroupe plus particulièrement les constructions anciennes qui se démarquent par leur architecture ou qui sont représentatives de leur époque. » (voir le *Schéma*, chap. 6, p. 104, § 413)

Les 5-R écoresponsables

1. RESTAURER ce diamant architectural industriel, style Second Empire
2. RÉUTILISER avec une vocation muséale
3. RECYCLER vers l'industrie touristique
4. REFUSER la démolition
5. RÉDUIRE l'empreinte écologique

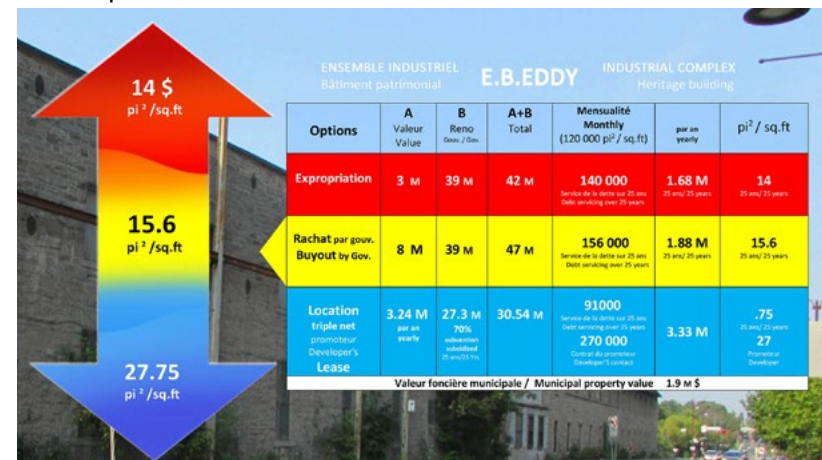
LES NOUVEAUX HORIZONS DE VALORISATION POUR LA E.B. EDDY AVEC LE MUSÉE FLUVIAL

Le plan de conservation attendu de la ministre d'État à la Culture s'inscrit aussi comme mesure exceptionnelle dans l'optique d'aménager sur ces lieux un musée national, le M.F.N.P.W. — **premier musée portant le monogramme régional avec le sceau national québécois**. Grâce au *Volet 1 – Restauration de biens patrimoniaux*³⁵, 70 % de la restauration pourrait être financée par le gouvernement québécois avec un service de la dette amortissable sur 20-25 ans à l'endroit du dit musée.

Et c'est possible ! À la Pulperie de Chicoutimi, c'est grâce au dynamisme rassembleur d'un conseiller en développement culturel de la Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord du MCCQ que la reconversion de ce splendide bâtiment industriel a abouti et on le doit à M. Gaston Gagnon récemment retraité. Il a d'ailleurs été publiquement honoré lors du congrès en 2019 de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel.

Ça prend des fonds, ça prend une opportunité, et on y est avec le M.F.N.P.W.. Le budget du gouvernement caquiste de février 2020 contient des mesures historiques en culture et en tourisme. Armé d'une nouvelle enveloppe de 394 M\$, destinée au secteur culturel, le Gouvernement du Québec compte mettre en place des infrastructures culturelles dans les régions du Québec. Ces dernières seront constituées d'**immeubles patrimoniaux, qui seront achetés, restaurés, reconvertis et aménagés. Ces infrastructures serviront, entre autres choses, à la diffusion, à la création et à la médiation culturelles afin de « promouvoir l'héritage culturel québécois »**. À cela s'ajoutent les nouvelles enveloppes exceptionnelles des gouvernements pour relancer l'économie suite à la crise sanitaire et économique reliée au Covid-19.

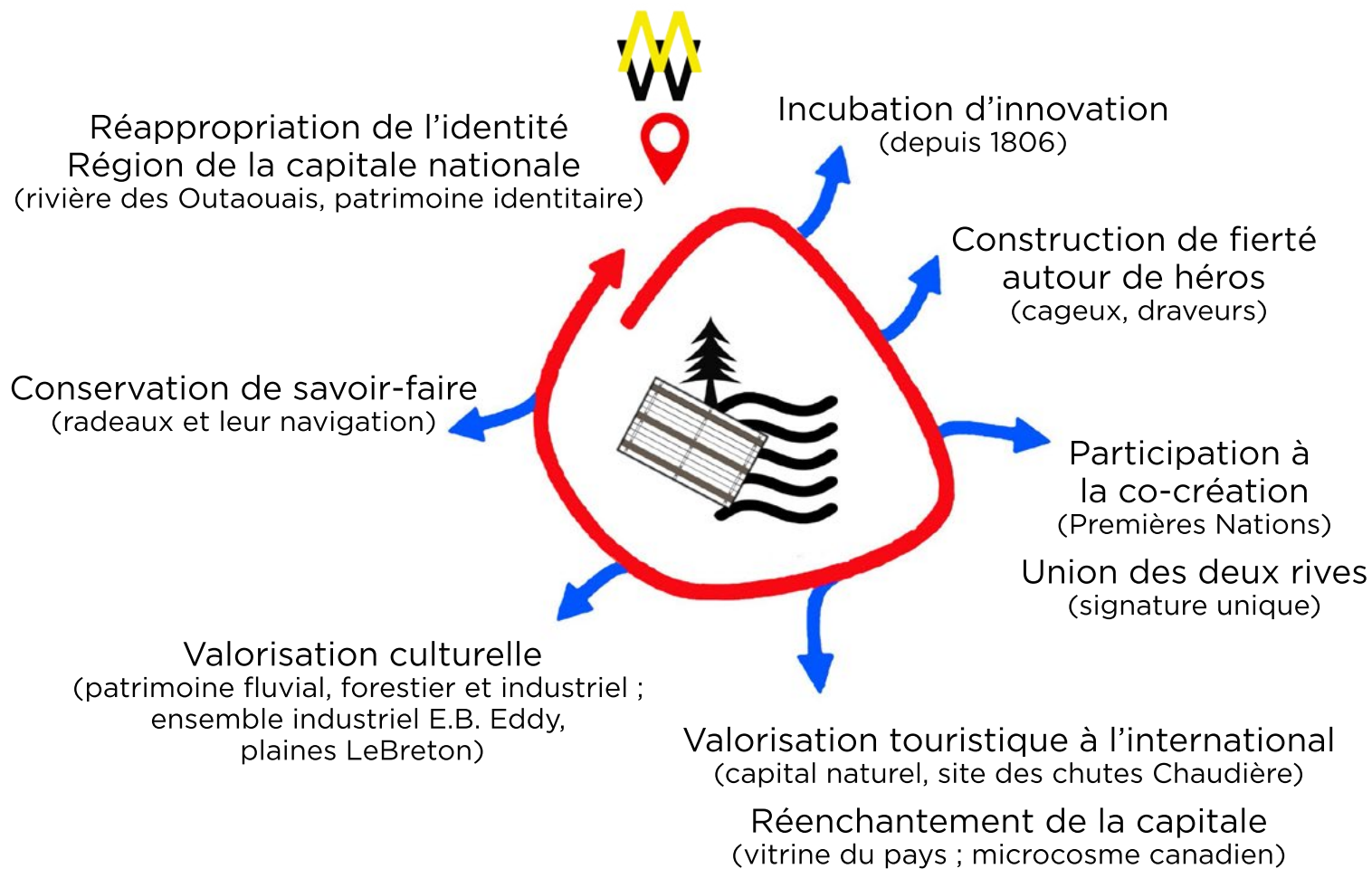
Stratégiquement, il serait avantageux de retourner les bâtiments de la E.B. Eddy dans le patrimoine des Québécois et des Québécoises — avant les rénovations estimées à 39 M\$ — attendu que l'évaluation municipale de la E.B. Eddy est fixée seulement à 1,9 M\$, en baisse de 20 % depuis le dernier rôle d'évaluation foncière.



Tout en servant le bien commun, l'état québécois pourra amortir et rentabiliser par la filière touristique les coûts reliés aux rénovations majeures inévitables pour sauvegarder l'immeuble classé patrimonial à Québec par l'implantation du prochain musée national québécois (pavillon Nord du M.F.N.P.W.) d'ici 2030. **L'équipe derrière ce patrimoine-projet est à pied d'oeuvre pour rendre publique, idéalement dans le deuxième trimestre de 2020, l'étude d'impact économique qui démontre l'importance du dit musée fluvial.**

Cette initiative cimente, l'une à l'autre, des priorités régionales et des stratégies publiques d'actions pour l'Outaouais québécois, où l'on nomme l'importance de développer « une image de marque unificatrice pour la région favorisant un marketing territorial », mais aussi, de construire une « identité régionale forte » (MAMH / FARR, mai 2019). Il en va de même avec les grandes orientations nos 3, 5 et 6 du programme 2018-2021 du conseil municipal de Gatineau.

Le patrimoine projet



Convaincu que cette infrastructure muséale d'envergure internationale sera une locomotive pour promouvoir **la région 07 désignée comme la Porte d'entrée du Québec**, A.B.C. Stratégies soutient que nous valoriserons mieux encore nos circuits et réseaux touristiques officiels comme la *ligne rouge du sentier culturel*



de Gatineau, les *Chemins d'eau* de Tourisme Outaouais, voir même, le *boulevard de la Confédération* de la CCN. **Sous son seul angle économique, ce projet est incontournable pour notre collectivité. Une approche proactive et la création du M.F.N.P.W. feront de l'Outaouais la porte d'entrée de la culture et de la grande nature du Québec, face à Ottawa, tout cela en accord avec les PDTO et PDIT.** Le Gouvernement du Québec doit saisir toute l'importance de cette proposition structurante et s'impliquer étroitement pour permettre la reconversion des bâtiments industriels de la E.B. Eddy, classés patrimoniaux en 2012 par le MCCQ, pour y localiser à échéance, le pavillon nord de ce futur musée national québécois.

Les engagements du programme du conseil municipal sont clairs, et plus particulièrement **l'orientation 5 : investir dans la culture, l'histoire locale, le patrimoine et l'identité gatinoise**. La culture est un ingrédient essentiel dans la stabilisation, mais aussi la relance économique de L'après-Covid-19 — citons seulement *Le Devoir* (p.B-8, 16 avril 2020). La Ville doit saisir sa chance Post-Covid/Pré-reprise d'attirer un musée national, le M.F.N.P.W., sur son territoire avec un investissement prévisible de 125 M\$ pour réenchanter le cœur du centre-ville avec les édifices de la E.B. Eddy. La Ville doit interpeller le ministre de l'Outaouais ³⁶ pour nous aider collectivement à la sauvegarde « réelle » des bâtiments 1,2,3 et 6 qui sont laissés à l'abandon. Nous avons besoin de la part du MCCQ

un plan de conservation de l'ensemble industriel E.B. Eddy qui est orphelin depuis 20 ans. L'inflation inévitable des coûts de restauration de ces édifices exceptionnels en pierre est une répercussion directe de la procrastination soporifique de deux décennies du gouvernement, et on ne pourra nullement faire d'économie sur

le dos de ces omissions délétères. **Il est temps d'impliquer de façon proactive et responsable tous les paliers de gouvernement pour la sauvegarde de la E.B. Eddy qui est emblématique tant pour le Canada que pour la communauté urbaine de l'Outaouais. Avec le M.F.N.P.W., nous avons, là, un radeau d'opportunités prêt à être lancé dans ce courant historique pour redonner vie à notre collectivité, car nos chemins d'eau touristiques sont à sec.**

Entre temps, la crise sanitaire ne doit pas empêcher d'agir sur la crise culturelle et patrimoniale de Gatineau qui vit des heures sombres. Avec la sortie du quotidien Le Droit en janvier dernier, plus personne ne peut ignorer que le SACL vit une crise sans précédent où l'on met à sous-traitance le développement culturel du territoire On amollit les débats publics et on dissout les redditions de compte. La CACLP se rencontrait en moyenne 8,80 fois par an, cette statistique a chuté depuis 14 ans à 4,93 fois par an. En 2013 et 2018, on a eu 3 rencontres sur une année entière.

À l'insu de la CACLP et du secteur culturel en général, le PPU Centre-Ville depuis 2015 est actuellement nuisible à la vision pérenne du pôle culturel de l'axe Montcalm qui est couronné à la E.B. Eddy. Cet axe culturel été identifié à l'unanimité dans le milieu culturel, artistique et patrimonial comme une priorité structurante. Nous croyons que l'arrivée du nouveau *Conseil local du patrimoine* pourrait faciliter l'intégration de cet enjeu dans le prochain PPU.

DRAVEUR CÉLÉBRÉ

CAGEUX CÉLÉBRÉ

WRIGHT - E.B. EDDY fondateurs du quartier industriel

Protection du **Pythonga**
Ville de Maniwaki

Bicentenaire
ville de Hull
(1800-2000)

Y. Ducharme (12 ans)
Dernier maire de Hull
1^{er} maire de Gatineau

M. Bureau (7 ans)
2^e maire

M. Pedneaud-Jobin
3^e maire (6 ans -)

Quartier du Musée
Citation municipale
patrimoine

Protection du **Missinaibi**
Ville de Hull -
Musée de la civilisation
Illustre le UN dollar
3,4 G de coupures
Symbolique forte.

Reconstitution
historique du
radeau **Columbo**
patrimoine vivant

Grand Gatineau
3^e agglomération
depuis 2002

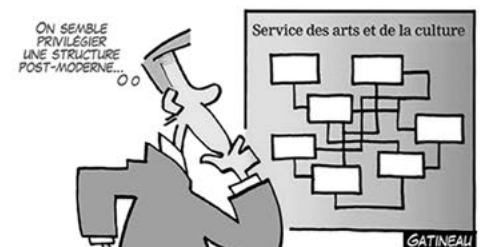
(1973-1987)



Démolir le complexe industriel E.B. Eddy ?
Opposition unanime de la ville et du milieu patrimonial.
Site racheté par la Domptar - Actionnaire principal, CDPQ (État)
Positionnement de 10 intervenants régionaux pour la mise en place d'un site historique.
Considérant les activités industrielles, ils acceptent un statut moins contraignant.
Employeur important, la Domptar profite des investissements publics.
Création de la Commission des arts - CACLP à Gatineau
Adoption de la Politique culturelle de Gatineau

Démembrement du corps patrimonial - en 15 ans
1. Quatre musées municipaux prioritaires abandonnés
2. Deux projets fermés à Gatineau
3. SACL désorienté, désorganisé, chaotique
4. Six crises communicationnelles médiatisées
5. Communication déficiente entre la ville - MCCQ régional
6. Planification des ententes régionales sans audace
7. Absence de connaissances historiques identitaires unificatrices
8. Fondation culturelle manquante, sans attrait extérieur

Site racheté par Theia Partners and Dream Unlimited.
Promoteur immobilier de Toronto.
Direction volatile au SALC
(2016 et 2017)



En contrepartie, on demande au MCCQ d'être le garde du corps de la E.B. Eddy qui édifie le cœur du centre-ville. (Tiré des archives, MCCQ)

2,52 \$ / hab. en culture en Outaouais
28,95 \$ moyenne du Québec

Cadre normatif de la E.B. Eddy non ajusté aux changements

Impuissances et omissions du bureau régional
Image ternie du MCCQ

URGENT
Plan de conservation
Sauvetage des édifices de la E.B. Eddy
Protection des ressources archéologiques

Doc. d'orientations (2014) - Bilan de santé problématique (2015)
Rupture avec les fonctions mono industrielles du passé

Nouvelle direction régionale
CV non lié au milieu culturel

Régions 7, 8 et 10
Grappe couverte par un seul bureau régional, MCCQ

MCCQ régional cesse de participer aux audiences de la CACLP à Gatineau

Mission régionale du MCCQ
Contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle

Bilan de santé
Édifices à risque



Reconnaissance de la E.B. Eddy (LBC)
4 édifices reconnus
2001

Classification de la E.B. Eddy (LPC)
4 édifices classés
2012

Diagnostic culturel de l'Outaouais
2013

Rivière des Outaouais désignée lieu historique
2017

Protégeons la E.B. Eddy. L'esprit de la loi réfère au respect du patrimoine, l'obligation de faire n'est pas figée à 2012.

5 CIRCONSTANCES PROPICES POUR LE MUSÉE, M.F.N.P.W.

La rivière des Outaouais et les chutes Chaudière s'inscrivent dans un contexte interjuridictionnel complexe où plusieurs acteurs disposent, sur différents fondements, d'une autorité à (ré)agir : les gouvernements Fédéral et provinciaux, les Communautés autochtones, les municipalités, les structures (inter) gouvernementales ainsi que les organismes non gouvernementaux. La protection de cet espace n'est pas uniforme face aux enjeux historiques où les initiatives sont sectorielles et fragmentées.

Le patrimoine-projet du M.F.N.P.W. met tous ces acteurs dans un même courant d'énergie.

Le gouvernement canadien sera au rendez-vous pour faire sa part, car la CLMHC - Parcs Canada a rendu cinq décisions³⁷ importantes entre 1976 et 2012 qui lient les ministères fédéraux. La CLMHC a formellement recommandé d'ouvrir un musée sur le *Wood Rush* dans l'archipel des chutes Chaudière, dans le respect de l'esprit des lieux, illustrant l'ère pancanadienne de l'exploitation forestière et **ajoutant l'implication incontournable de Parcs Canada et de la CCN**. Les propositions font également mention de la nécessaire :

- commémoration de l'innovation révolutionnaire du glissoir à cages de Hull
- commémoration du personnage historique Philemon Wright
- commémoration du personnage historique E.B. Eddy
- présentation de l'histoire sur l'exploitation forestière de la vallée de l'Outaouais
- présentation de l'histoire sur l'exploitation forestière dans la province du Québec

- présentation de l'histoire sur l'exploitation forestière dans les Maritimes
- présentation de l'histoire sur l'exploitation forestière en Colombie-Britannique.

Ces investissements doivent être envisagés dans la longue enfilade de la E.B. Eddy qui est un **château de cette industrie** et qui est maintenant disponible pour une reconversion à vocation muséale.

Au Québec, en 1999, le MCCQ a autorisé à la Domptar des travaux de consolidation jumelés à des travaux pour éliminer l'écoulement d'eau provenant du toit et les fuites de vapeur à l'intérieur d'anciens édifices de la E.B. Eddy. Le dossier interne ministériel n° AI-07-99-01 rapporte qu'en attendant le classement des édifices, qui grippe la tentation de démolition, « le fait d'installer des structures visibles de consolidation sera considéré, par la population, comme une volonté de protéger les bâtiments en attendant que d'autres décisions soient prises ». Ajoutant un peu plus loin que ces « travaux ne sont toutefois pas une réponse définitive au problème posé par l'effondrement éventuel de certains murs. » Il faudra donc « **aviser à court terme, par une solution davantage permanente.** »

L'investissement ouvrant la porte aux travaux est attendu depuis 20 ans pour générer les effets positifs auprès de la population. Clairement énoncé en ces termes : « La population y voit là une action qui engendrera d'autres qui permettront de protéger des éléments du patrimoine ».

Le ou vers le 7 septembre 2001, les parties prenantes incluant l'ancienne Commission des biens culturels (devenue depuis le Conseil

du patrimoine culturel du Québec), ont de plus recommandé de :

- Identifier une partie muséale dans la E.B. Eddy lors même que s’y déroulaient encore des opérations industrielles.
- Ajouter une aire de protection variable pour confirmer l’importance du site.
- Donner accès aux aménagements exceptionnels des Chutes Chaudière en collaboration avec Hydro-Québec.

Tout cela entre dans la logique du M.F.N.P.W. qui est un projet pancanadien pour une région exceptionnelle qui est traversée par la majestueuse rivière des Outaouais : la Région de la capitale nationale. L’archipel muséal stimulera la réappropriation du patrimoine fluvial, forestier et industriel de nos territoires québécois et canadiens.

Le pavillon Sud du M.F.N.P.W., à charte fédérale, traitera de l’avènement de la capitale fédérale durant le *Wood Rush*. Le pavillon Nord du M.F.N.P.W., à charte québécoise, valorisera deux figures historiques, cageux (*Raftsmen*) et draveurs, tout en fédérant l’identité régionale en nous dotant d’un lieu de mémoire collective qui reflétera la diversité des points de vue, notamment des Premières Nations. S’ouvrant sur les préoccupations environnementales actuelles, le M.F.N.P.W. deviendra le nouveau chouchou des Québécois et des Québécoises en tant que :

- premier musée mondial sur les cageux (*Raftsmen*),
- premier musée en Amérique sur le *Wood Rush*,
- premier musée québécois et canadien rappelant les exploits évoqués dans l’hymne national (*Ô Canada*) écrit en 1880 par A.-B. Routhier.

Il redonnera au Québec, tout en réenchantant la personnalité de l’Outaouais, un grand chapitre de son histoire exultant la richesse industrielle des ports de Montréal et de Québec.

L’identité du Grand Gatineau s’exprime déjà avec force : **« Et Gatineau créa une légende canadienne, cageux et draveurs ».**



**L'alerte est donnée
Notre patrimoine est en danger**



6 CONCLUSION

Le dossier PPU Centre-ville de Gatineau est une opportunité unique pour la municipalité d'être un modèle dans la protection et la mise en valeur du patrimoine canadien proto-industriel et industriel.

En l'espèce, Gatineau a le choix de passer elle-même à l'histoire ou de manquer le radeau. D'un point de vue immobilier, elle a le choix de respecter son histoire ou de l'effacer.

Il faut également se rappeler que nous sommes sur un territoire évocateur de sens pour le pays. En effet, il s'agit du berceau proto-industriel et industriel du Canada. Nous n'avons aucunement le droit de réduire, voir même d'anéantir, ce patrimoine exceptionnel et de porter ombrage à son héritage. Nous ne pouvons pas priver les générations futures des fondements de notre pays qui retracent d'où nous venons comme société. C'est notre devoir de préserver ce patrimoine proto-industriel et industriel pour le léguer et le partager aux Canadiens et Néo-Canadiens qui nous suivront.

Nous tenons à vous remercier pour le temps accordé et nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.


Isabelle Regout, LL.L.

Présidente du conseil d'administration d'A.B.C. Stratégies

Ligne directe : 819-557-1929



Alexandre Pampalon

Chef de projet prioritaire, M.F.N.P.W.

Ligne directe : 514-273-1109



7 RENVOIS ET RÉFÉRENCES

1. « L'île Philemon » désignée comme telle à la Commission de toponymie du Canada : <https://bit.ly/3dauzgp>
2. La « Place de l'île Philemon » désignée comme telle à la Commission de toponymie du Québec : <https://bit.ly/2VWCDDeT>
3. Le plan muséOLOGIQUE du musée fluvial : <https://bit.ly/2WBhrs0>
4. *Réflexions dans une perspective archéologique, Consultation MCCCFO - Livre vert sur le patrimoine culturel*, par l'archéologue-anthropologue François Duguay, février 2008, p.6 de 21.
5. Reportage de Piel Côté publié le 22 décembre 2019 sur le portail de Radio-Canada « La Corporation Archéo-08 d'Abitibi-Témiscamingue en difficulté financière » : <https://bit.ly/3bvXxXE>
6. Les statuts particuliers de la rivière des Outaouais : FÉDÉRAL — Désignation comme rivière du patrimoine canadien. Réseau des rivières du patrimoine canadien de Parcs Canada (programme national) <https://bit.ly/2Vn3osD> ; PROVINCE — Désignation de lieu historique : <https://bit.ly/2YyVRZE>
7. *Below the Falls; An Ancient Cultural Landscape in the Centre of (Canada's National Capital Region) Gatineau*, Jean-Luc Pilon et Randy Boswell, *Canadian Journal of Archaeology / Journal Canadien d'Archéologie* 39:257-293 (2015).
8. Les deux premiers portages aux chutes Chaudière sont des sites nationaux historiques canadiens, dont les statuts ont été attribués par l'autorité fédérale reconnue soit la CLMHC à Parcs Canada : <https://bit.ly/2yZfLCE>
9. Sur la plaque commémorative de l'oeuvre d'art public « Le bateau et les paroles des animaux », on peut lire : « John McEwen (Ontario) -1984. Cet artiste canadien bien en vue a exposé ses oeuvres un peu partout au Canada. Celle-ci a été commandée pour être installée ici même, un lieu historique. Pendant que le bateau (la culture) touche terre, les animaux (la nature) manifestent à la fois crainte et curiosité.
10. *L'Avis sur les modalités à suivre pour assurer la protection des composantes archéologiques du complexe industriel de la E. B. Eddy (BiFw-43)* de Pierre Desrosiers (2000) est disponible en ligne à la Bibliothèque numérique en archéologie du MCCQ : <https://bit.ly/2YncyHy>
11. Les principales lois applicables :
 - Fédéral — *Loi sur les lieux et monuments historiques*
 - Fédéral — *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*
 - Fédéral — *Loi sur l'agence parcs Canada*
 - Fédéral — *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
 - Fédéral — *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*
 - Québec — *Loi sur le patrimoine culturel*
 - Ontario — *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*Portails gouvernementaux concernant l'archéologie
 - Fédéral — <https://www.pc.gc.ca/fr/docs/r/pfa-fap/sec1/intro1>
 - Parcs Canada — <https://www.pc.gc.ca/fr/docs/r/pfa-fap/sec1/intro4>
 - Québec — <https://biblioisq.mcc.gouv.qc.ca/a-propos>
12. L'avis archéologique d'Archéotec de mars 2019 est disponible en ligne : <https://bit.ly/2Wfq6IP> À la page 24 du dit avis archéologique, on indique que le glissoir à cages, calé entre les bâtiments 3 et 8 de la E.B. Eddy, est une infrastructure importante et innovatrice érigée en 1829. Le site de chutes Chaudière contient des ressources archéologiques importantes qui doivent être protégées (art. 68 à 74 de la *Loi sur le patrimoine culturel*), car elles portent les racines de la région.
13. Reconnaissance de l'événement historique du glissoir à cages de Hull par la CLMHC : <https://bit.ly/2z9cvo6> Le verbatim de la décision du 15 juin 1976 et le rapport d'expert *The Timber Trade in the Ottawa Valley 1806-1854* de Sandra J. Gillis peuvent être consultés en ligne ici : <https://bit.ly/3c6KM60>
14. *Le Bas-Canada au début du XIX^e siècle : une hypothèse*, par Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n°1, juin 1971.
15. *La Commission de la capitale nationale et l'île de Hull : entre identité nationale et conscience régionale (1959-1979)* par Sophie-Hélène Legris-Dumontier, thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales à titre d'exigence partielle en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts en histoire, université d'Ottawa, 2014, p. 183.
16. En 2021, TICCIH tiendra à Montréal le prochain congrès international où A.B.C. Stratégies souhaite être le délégué officiel de l'Outaouais.

17. L'organisme A.B.C. Stratégies a aussi diffusé le 10 décembre 2010 un communiqué de presse intitulé « Le patrimoine vivant, outil de développement » disponible en ligne <http://abcstrategies.com/patrimoinevivant/> qui a été analysé dans un hebdomadaire local <http://www.bulletinaylmer.com/souigner-l-importance-du-patrimoine-vivant> Une lettre d'A.B.C. Stratégies a été acheminée au très honorable Justin Trudeau vers le 31 janvier 2020 pour envisager une reconnaissance de notre patrimoine immatériel canadien à l'UNESCO : <https://bit.ly/3bzCIJS>
18. Ce dossier accessible en ligne <https://bit.ly/3d5Ghc3> contient les trois études de Michelle Guitard, historienne-conseil, et le dossier municipal montrant la pertinence d'implanter un musée à la E.B. Eddy:
 - Étude de 2010 « La compagnie E.B. Eddy »
 - Étude de juillet 1999 « E.B. Eddy, site industriel : signification et comparaison »
 - Étude de janvier 2011 « Un site idéal pour un nouveau musée »
19. Ce dossier accessible en ligne <https://bit.ly/3d5Ghc3> contient l'édition entièrement consacrée à Gatineau par le Magazine de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, vol. 22 - no 1, 2011.
20. Le document *The Nizhny Tagil Charter for the Industrial Heritage* est disponible en intégralité en ligne <https://www.icomos.org/18thapril/2006/nizhny-tagil-charter-e.pdf>
21. Nous avons eu la chance d'étudier l'imposant dossier qui s'est déroulé sur un quinquennat (2006-2011) où l'appareil municipal de la ville de Gatineau s'est fortement mobilisé pour attirer le Musée des sciences et de la technologie du Canada à la E.B. Eddy. Un projet de relocalisation qui n'a pas vu le jour à cause du gouvernement conservateur de Stephen Harper. Ce dossier accessible en ligne <https://bit.ly/3d5Ghc3> contient « Le projet de relocalisation du Musée des sciences et de la technologie du Canada : Gatineau, une solution novatrice », ville de Gatineau, 2008. **Le cadre d'analyse est encore pertinent.**
22. Nous trouvons important de vous partager ce rapport qui concerne les vestiges de la taverne Wright : <https://bit.ly/2XznMbA> Les vestiges témoignent de la naissance du premier noyau colonial permanent de la vallée de l'Outaouais autour de son pionnier Philemon Wright. Ce personnage historique a été reconnu d'importance nationale par le Canada en 1976 : <https://bit.ly/3aWybBb>
23. Le document d'orientations mis en référence qui s'intitule *Requête RAM-22034* du 7 juillet 2014 préparée par Andréane Beloin et approuvée par Danielle Dubé, est **légalement insuffisant**. Lors de la mise en vigueur de nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*, les statuts de reconnaissance auraient été abolis faisant en sorte que les édifices de la compagnie E.B. Eddy ont obtenu automatiquement une classification le 19 octobre 2012, tel qu'il appert au *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*: bit.ly/3f5WQGG **Conformément à la Loi, l'organisme A.B.C. Stratégies a donc adressé une demande à la ministre de la Culture et des Communications du Québec pour établir en bonne et due forme un plan de conservation du patrimoine bâti, car la E.B. Eddy y est assujettie en raison de son classement au 19 octobre 2012 : <https://bit.ly/3c9Yghm> De plus, nous recommandons de mettre en oeuvre le plan de gestion archéologique au site historique des chutes Chaudière du côté de l'Outaouais québécois.** À l'instar de l'avis de M. Desrosiers datant de 2000, nous devons faciliter de nouveaux travaux de terrain qui pourraient affiner ou provoquer une réévaluation des précieuses ressources culturelles qui pourraient encore se trouver dans cet ancien paysage culturel afin de mieux comprendre son occupation et célébrer cet héritage.
24. *Paysages et territoires du patrimoine industriel au Royaume-Uni*, par Simon Edelblutte, Revue Géographique de l'Est, vol. 48 / 1-2, 2008.
25. *Ibid.*, référence n° 7.
26. *Ibid.*, référence n° 8.
27. *Ibid.*, référence n° 8.
28. *Ibid.*, référence n° 13.
29. *Ibid.*, référence n° 7.
30. L'expression « milieu patrimonial » vise tout particulièrement les trois organismes suivants : SHO, RPGO et A.B.C Stratégies.
31. *Ibid.*, référence n° 22.
32. *Ibid.*, référence n° 13.
33. *Canadian Car and Foundry Company* : <https://bit.ly/2KUVgJS>
34. *Ibid.*, référence n° 23.
35. Volet 1 – Restauration de biens patrimoniaux : <https://bit.ly/35orLti>
36. Lettre ouverte du 2 décembre 2019 adressée à MM. le Maire de Gatineau et le Ministre responsable de l'Outaouais, « *Une ville se distingue par sa personnalité* », restée depuis sans réponse : <http://abcstrategies.com/lettre-ouverte-decembre-2019/>
37. Ce dossier disponible en ligne <https://bit.ly/2VRFUMu> contient cinq décisions rendues en 1976, 1984, et 2012 par la CLMHC qui concernent spécifiquement le *Wood Rush*.

Nous vous remercions de votre appui continu.



Gatineau, le 19 février 2020

Monsieur Alexandre Pampalon

Chef de projet du Musée fluvial national Philemon-Wright
A.B.C. Stratégies, osbl
PO BOX, 35033 Westgate
Ottawa (Ontario) K1Z 1A2

OBJET : Dipôle touristique nodal aux chutes Chaudière

Monsieur Pampalon,

Par la présente, je vous fais part de mon soutien au projet du Musée fluvial national Philemon-Wright (M.F.N.P.W.) qui intensifiera l'offre touristique de Gatineau. C'est un projet national unique qui stimulera la réappropriation du patrimoine fluvial, forestier et industriel de notre territoire qui est traversé par la majestueuse rivière des Outaouais.

Comme élu, je suis particulièrement séduit par le choix du lieu projeté d'implantation du nouveau musée. Avec ses deux pavillons interprovinciaux au cœur du site transhistorique des chutes Chaudière, j'entrevois notamment l'opportunité de « boucler harmonieusement » le corridor touristique qui entourera les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau. Ce projet est une pièce manquante qui viendra bonifier notre offre touristique.

Dans la perspective de l'arrivée du musée fluvial, soyez assuré, Monsieur Pampalon, de mon entière collaboration.



Gilles Chagnon
Conseiller municipal
District de Lucerne (2)

Adresse postale
C. P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec)
J8X 3Y9

Tél. : (819) 595-7110
Téloc. : (819) 595-7396
www.gatineau.ca


Gilles Chagnon
Conseiller municipal – District de Lucerne
chagnon.gilles@gatineau.ca
819-595-7110



Gatineau, le 30 avril 2019

OBJET : Appui au projet d'implantation du Musée fluvial national Philemon Wright

Madame,
Monsieur,

À la suite de rencontres et de discussions concernant le projet ci-haut mentionné et à titre de conseiller municipal et membre du Comité consultatif de l'urbanisme de la Ville de Gatineau, c'est pour moi un immense plaisir d'appuyer cette initiative.

Je crois fermement que ce projet contribuera à la conservation et la connaissance de notre patrimoine. De plus, autant au niveau culturel que touristique, il favorisera l'essor de notre ville tout en créant des partenariats avec les organismes scolaires de la région. Ce projet racontera notre histoire et permettra de la partager avec la population tout en offrant un aspect complémentaire aux projets existants qui mettent en lumière la Ville de Gatineau et ses multiples richesses.

Je crois sincèrement qu'il s'inscrit dans la lignée de projets qui visent la valorisation de notre patrimoine tout en offrant une page d'histoire parfois méconnue des citoyennes et des citoyens.

Dans cette optique, c'est avec un immense plaisir que j'accorde mon appui à ce projet qui se veut à la fois mobilisateur, structuré et patrimonial.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le conseiller municipal,


Jocelyn Blondin



Jocelyn Blondin
District du
Manoir-des-Trembles -
Val-Tétreau (5)

Adresse postale
C. P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec)
J8X 3Y9

Tél. : (819) 595-7110
Téloc. : (819) 595-7396
www.gatineau.ca





ET GATINEAU CRÉA
UNE LÉGENDE CANADIENNE
CAGEUX ET DRAVEURS

